

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 5 février 2016

- Appel nominal.

- Désignation d'un secrétaire.

- | | | | |
|----|--|---------------|-----------------------|
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015 – Approbation. | Mme LE MAIRE | <i>Pages 6 et 7</i> |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | Mme LE MAIRE | <i>Page 7</i> |
| 2A | - Voeu du Conseil municipal de Nantes contre l'extension de la déchéance de nationalité. | M. BOLO | <i>Pages 7 à 12</i> |
| 3 | - Nantes Sud – Aménagement des espaces extérieurs de l'école Jacques Tati et de jeux d'eau sur la place du Pays Basque au Clos Toreau – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage. | Mme NAËL | <i>Pages 12 à 21</i> |
| 4 | - Subventions au titre des actions éducatives – Convention avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44), l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 44) – Convention avec l'association le Relais – Approbation. | Mme NAËL | <i>Pages 20 à 24</i> |
| 5 | - Quartier Doulon-Bottière – Stade Audubon – Réfection du terrain synthétique de football – Validation du projet – Procédure adaptée – Approbation. | M. BOLO | <i>Pages 24 à 26</i> |
| 6 | - Associations sportives – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | M. BOLO | <i>Page 26</i> |
| 7 | - Petite enfance – Conventions de fonctionnement avec l'association « Une Souris Verte » - Approbation. | Mme RODRIGUEZ | <i>Pages 27 et 28</i> |
| 8 | - Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation. | Mme BASSAL | <i>Pages 28 à 33</i> |

9	- Adolescence Jeunesse – Pépinière d'initiatives jeunesse quartier ouest Bellevue – Convention – Subventions – Approbation.	M. MARTIN	<i>Pages 33 à 35</i>
10	- Adolescence et Jeunesse – Renouveau du Dialogue Citoyen Jeunesse – Mise en place d'un Conseil dénommé « Nantes&co 16/25 » Approbation.	M. MARTIN	<i>Pages 35 à 38</i>
11	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.	Mme BENÂTRE	<i>Page 38</i>
12	- Associations oeuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation.	M. BLINEAU	<i>Pages 38 à 40</i>
13	- Centre Lesbien, Gay, Bi et Transidentitaire – Convention pluriannuelle 2016-2018 – Approbation.	Mme FAVENNEC	<i>Pages 40 à 42</i>
14	- Projet d'établissement du Conservatoire de Nantes – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Pages 42 à 44</i>
15	- Associations culturelles – Conventions – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Page 45</i>
16	- Lecture publique – Dépôt de la candidature de la bibliothèque municipale au label « Bibliothèque numérique de référence » - Approbation.	M. SEASSAU	<i>Pages 46 et 47</i>
17	- Politique publique du patrimoine – Convention – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Approbation.	M. CHATEAU	<i>Pages 47 et 48</i>
18	- Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	Mme DANIEL	<i>Page 48</i>
19	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	Mme LEFRANC	<i>Pages 48 et 49</i>
20	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	Mme LEFRANC	<i>Pages 49 et 50</i>
21	- Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et Travaux - Avenant – Approbation.	M. CHATEAU	<i>Pages 50 et 51</i>
22	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	M. BOLO	<i>Pages 51 et 52</i>

SEANCE DU 5 FEVRIER 2016

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assisté de : MM. BOLO, ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, Mme DANIEL, MM. CHATEAU, HUARD, MARTINEAU, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, BASSAL, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, Mmes BOCHER, SOTTER, M. NOURY, Mmes BASSANI-PILLOT, MEZIANE, BLIN, M. MARAIS, Mme FAVENNEC, MM. SOBCZAK, QUERO, MAUDUIT, Mmes COPPEY, LAERNOES, MM. BELHAMITI, DEMIREL, SALECROIX, SALAÜN, Mme RIO, MM. RENEAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, HOUËL, M. GRÉLARD, Mmes HAMEL, GARNIER, MM. BAINVEL, RICHARD, STEKR-RIDEL, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont excusés: M. REBOUH (pouvoir à M. BOLO), M. NICOLAS (pouvoir à Mme BASSAL), M. MOREAU (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. DANTEC (pouvoir à Mme CHIRON), Mme SALOMON (pouvoir à M. NOURY), M. GUISSSE (pouvoir à M. HUBARD), M. JUNIQUE (pouvoir à M. CHATEAU), Mme CISSE (pouvoir à M. SALAÜN).

Secrétaire

Mme BENÂTRE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose de démarrer l'ordre du jour que nous avons aujourd'hui. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Marie-Annick Benâtre. Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015 – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons ensuite à approuver le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Oui ?

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je souhaite profiter de ce point pour intervenir sur le fonctionnement et la vocation des commissions préparatoires au Conseil municipal.

Mes collègues de la droite et du centre nous interrogeons sur l'absence répétée d'élus de votre majorité et même de certains adjoints porteurs de dossiers aux commissions. Cela pose question sur la valeur de ces commissions tenues en petit comité et en l'absence des pilotes de différentes politiques publiques municipales.

À titre d'exemple, deux commissions, la commission « culture, patrimoine international et coopération décentralisée ». Lors de la commission préparatoire à ce conseil, nous avons constaté que seul le Président de cette commission est resté pour l'intégralité de la réunion avec trois élus de notre groupe. Deux autres adjoints n'ont participé que partiellement à cette réunion. Les autres membres représentant votre majorité n'étaient pas présents : dix excusés, y compris des porteurs de dossiers.

Lors de la commission préparatoire au Conseil municipal précédent, seul le Président David Martineau était présent pour présenter l'ensemble des dossiers.

Je ne remonterai pas plus loin, mais d'autres réunions de cette commission ont été tenues dans des conditions analogues, notamment au printemps 2015.

En complément, j'évoquerai aussi la commission d'appel d'offres, où il est de plus en plus souvent fait appel aux représentants de la minorité municipale pour assurer le quorum de quatre élus. Nous comprenons qu'il soit parfois difficile de se libérer pour ces obligations municipales, mais cela nous interroge, car nous n'obtenons pas toujours réponse à nos questions, malgré la présence et la compétence des représentants des services. Cela dénote un manque de respect envers les autres élus, notamment de la minorité municipale, parfois plus nombreux que ceux de votre majorité.

Cela dénote aussi un manque de respect envers nos électeurs ou, devrais-je dire, envers vos électeurs aussi. Nous les représentons et c'est un devoir pour nous de nous investir et une obligation d'être présents.

Nous regrettons beaucoup d'avoir à souligner cette situation, qui atteint aujourd'hui un seuil critique, et nous n'apprécions pas non plus de recevoir réponses à nos questions posées en commission, ce qui est le cas pour ce conseil, la veille du conseil à 15 h 45.

Merci.

Mme le MAIRE – Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Je veux bien vous répondre pour les commissions d'appel d'offres. Je ne comprends absolument pas votre remarque puisqu'on a toujours eu le quorum et donc, il

I – 7

y a un membre de l'opposition qui est représenté et trois de la majorité. On n'a jamais eu à faire appel à vous pour obtenir le quorum. Je ne comprends pas le sens de votre interpellation là-dessus.

Mme le MAIRE – Merci. Pour la commission d'appel d'offres, la réponse vient donc d'être apportée de manière très claire. Pour les autres éléments de votre intervention, il est évident que la présence des uns et des autres dans l'ensemble des instances qui permettent le bon fonctionnement de la vie municipale est absolument essentielle. Je ne ferai pas là état de la présence des uns et des autres dans les différentes instances. Je pourrais également évoquer la présence de l'opposition qui avait réclamé de pouvoir assister aux commissions d'attribution des logements sociaux, aux commissions d'attribution sur les places en crèche, aux commissions d'attribution sur les dérogations de carte scolaire. J'éviterai des commentaires désobligeants pour commencer la matinée de manière sereine, mais j'invite effectivement chacune et chacun à tenir ses engagements et à se rendre au maximum disponible pour l'ensemble de ces instances. Il en va du bon déroulement de la vie municipale.

Je vous propose donc que nous puissions avancer et je mets donc aux voix le procès-verbal, puisque c'était le premier point de notre ordre du jour.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Le point que nous avons ensuite à l'ordre du jour est la validation des décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Est-ce que sur ce point, il y a des remarques ou des demandes de précision ? Je mets donc aux voix cette délibération.

Le conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Vœu du Conseil municipal de Nantes contre l'extension de la déchéance de nationalité

Mme le MAIRE – Le point suivant à l'ordre du jour est le vœu qui a été déposé et échangé en commission des vœux, conformément à notre règlement intérieur : vœu du Conseil municipal de Nantes contre l'extension de la déchéance de nationalité, dont je vais vous donner lecture.

Madame Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci de me donner la parole, Madame le Maire. Il me semblait important, en amont de la présentation du vœu concernant la déchéance de nationalité que vous allez nous lire à l'instant, de porter à la connaissance de notre assemblée le fait que le groupe d'union de la droite et du centre a souhaité hier, en commission des vœux, déposer un projet de vœu sur l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Je pense que tout le monde ne l'a pas à l'esprit, puisque la commission des vœux est un organe très restreint dans notre assemblée.

Je voudrais quand même vous dire que dans la plupart des collectivités, dans quasiment toutes les collectivités de notre pays, il y a possibilité, pour les groupes d'opposition, quels qu'ils soient, de déposer un vœu et de le présenter ensuite en session plénière devant l'assemblée des élus.

Nous n'avons pas cette opportunité puisque, je vois que Monsieur Bolo arrive et je me permets de le saluer, puisque Monsieur Bolo, qui préside la commission des vœux, n'a pas souhaité que ce vœu puisse être présenté devant l'ensemble des élus municipaux.

Je voudrais le regretter publiquement sur la forme. Je parlerai rapidement du fond après, mais sur la forme, je trouve que c'est quand même assez surréaliste. Nous sommes contents de voir qu'il reste au

moins un Politburo en France, cela fera certainement plaisir à nos amis communistes, mais je crois que cela ne se voit nulle part ailleurs et il me semblait important de le souligner. Voilà pour la forme. Je crois que nous avons de vrais progrès à faire en matière de débat démocratique parce que ces vœux, dans la plupart des autres assemblées, sont l'occasion d'un vrai débat, qui ne nous est pas donné au sein du Conseil municipal de Nantes. Voilà pour la forme.

Sur le fond, je ne vais pas revenir sur le contenu du vœu, mais je pense que vous pouvez facilement l'imaginer. Ce qui se passe aujourd'hui sur la zone de non-droit de Notre-Dame-des-Landes est parfaitement inacceptable. Les attaques, les agressions qui sont portées, en particulier auprès des riverains, on l'a vu, il y a encore une quinzaine de jours, et les propos parfaitement irresponsables de Ségolène Royal, je le crois, portent considérablement atteinte à l'image de notre ville et de notre métropole. Madame le Maire, s'il vous plaît, je crois que vous l'avez vous-même souligné il y a quelque temps. Vous le soulignez à nouveau dans la presse, ce matin : il y a, au-delà du sujet du fond, une image négative qui est en train de s'installer pour notre ville, pour notre métropole, à cause de cette zone de non-droit sur laquelle l'État refuse aujourd'hui de prendre une décision.

Je voudrais simplement, au nom du groupe d'union de la droite et du centre, regretter que l'on ne puisse pas aborder ce sujet-là au sein de cette assemblée municipale. Tout le monde sait, et vous l'avez redit, que vous êtes favorable au projet d'aéroport. Je regrette que l'on ne puisse pas en parler sereinement et qu'il y ait des sujets tabous au sein de cette assemblée.

Je voudrais simplement conclure en soulignant que vous venez de signer, je crois, un courrier avec le Président du Conseil départemental, avec le Président du Conseil régional. Il y a une pétition qui est lancée aujourd'hui et qui concerne non pas le projet d'aéroport lui-même, mais simplement la protection des riverains et l'évacuation de la zone de non-droit de Notre-Dame-des-Landes. Je voudrais donc simplement que vous puissiez nous confirmer, en tant que Maire de Nantes, que vous signerez bien cette pétition et inviter également l'ensemble de nos collègues, quelle que soit, encore une fois, leur position sur le projet d'aéroport lui-même, à signer cette pétition qui concerne l'évacuation de cette zone de non-droit.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je crois que la réponse à votre question sur le vœu a été abordée de manière très simple hier en commission des vœux. Vous venez vous-même de le rappeler, et je vous en remercie, nous avons effectivement engagé une démarche commune, le Président du Conseil régional, le Président du Conseil départemental et moi-même pour rappeler notre position connue et stable sur la question du transfert de l'aéroport et pour appeler le Président de la République à une décision en clarté. Ce qui vous a donc été dit hier en commission des vœux c'est que cette démarche, qui venait de se concrétiser, puisque le courrier a été signé hier matin, donnait de la force à une démarche conjointe, et que donc la portée d'un vœu en Conseil municipal à Nantes ne nous semblait pas efficace pour un débat dont ici, tout le monde connaît en clarté les positions des uns et des autres, ce de manière constante. Vous l'avez rappelé, notre assemblée n'est pas unanime sur ce sujet. Je crois qu'aujourd'hui, cette question n'est plus une question nantaise, cette question n'est plus une question ligérienne, cette question n'est plus une question du territoire. La décision appartient aujourd'hui à Paris. C'est dans cet état d'esprit que j'ai co-signé ce courrier avec Philippe Grosvalet et avec Bruno Retailleau, parce que je crois que le moment est venu pour chacun de prendre ses responsabilités.

Et effectivement, j'ai rappelé hier qu'il y avait aujourd'hui pour moi deux sujets. D'abord, je crois qu'il y a maintenant deux questions de plus en plus distinctes, la sécurité sur la ZAD, qui est une question à part entière, et la question du projet d'aéroport. Ensuite, il est de ma responsabilité d'alerter fortement. C'est la raison pour laquelle je me suis exprimée, j'ai eu l'occasion de le dire et au Premier ministre et au Président de la République, sur le fait qu'il n'était pas acceptable que l'image de Nantes soit accolée de manière durable aux tensions autour du débat sur le transfert de l'aéroport.

Dans cette ville, nous avons de nombreux projets. Dans cette métropole, nous avons de nombreuses ambitions. Nous avons des projets d'infrastructures diverses importants. Nous allons investir 1,7 milliard

sur ce mandat à l'échelle de la métropole. Nous allons continuer à inventer dans cette ville, y compris sur les sujets de transition numérique et de transition écologique. Je souhaite que l'on puisse sortir de cette situation, car je veux que demain, quand on parle de Nantes à Paris, quand on parle de Nantes en Europe, quand nos entreprises rayonnent dans le monde, la seule question qui sorte ne soit pas celle de l'aéroport.

Effectivement, en conscience, j'ai pris mes responsabilités en cosignant ce courrier. Il n'y a donc sur ce sujet pas de question de fond, mais simplement, une question d'efficacité politique.

Je vous remercie et je donne la parole à Pascal Bolo pour la lecture du vœu sur la déchéance de nationalité.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, avec mes excuses pour le retard, le vœu qui vous est proposé, qui a été soumis à la Commission des vœux est le suivant.

Lecture du vœu.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix... Madame Garnier

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Un mot rapide concernant ce vœu que vous venez de déposer. Je voudrais d'abord dire que nous sommes un certain nombre, dans cette assemblée, à avoir siégé sous le précédent mandat. Nous avons donc les uns ou les autres souvenirs des vœux déposés à l'époque contre le gouvernement de François Fillon sous la présidence de Nicolas Sarkozy et je dois dire que je n'avais pas imaginé que nous aurions un jour, au sein de cette assemblée, des vœux déposés contre des mesures de votre propre majorité gouvernementale. Mais à Pascal Bolo, rien d'impossible !

Vous venez de nous présenter un vœu sur la déchéance de nationalité. Cela fait maintenant plusieurs semaines que l'on entend, les uns et les autres, les personnalités politiques de tout bord, d'ailleurs, s'exprimer diversement sur ce sujet et je dois dire que nous trouvons à tout cela un côté un peu surréaliste. Nous serons certainement tous d'accord, au sein de cette assemblée, pour dire que cette déchéance de nationalité relève du symbole. Après, certains d'entre nous croient en la force du symbole. Certains y croient moins ou n'y croient pas du tout. Certains autres, d'ailleurs, y voient une rupture de l'égalité entre les Français. C'est ce que vous avez souligné, Monsieur Bolo.

Nous sommes convaincus que quel que soit le positionnement de chacun sur ce sujet, cette mesure ne réglera rien au problème du terrorisme et qu'elle ne réglera rien au problème de la radicalisation d'un nombre croissant de nos concitoyens. Nous avons eu un certain nombre de chiffres ces jours-ci dans la presse.

Je crois que la vérité est aussi simple que cela. On peut débattre, bien sûr, du symbole, mais cette mesure sur la déchéance de nationalité, quelle que soit la force du symbole dont chacun conviendra, ne réglera aucun des problèmes auxquels elle prétend s'attaquer. Nous considérons donc que toute cette agitation autour de ce sujet-là, que vous prolongez au travers du vœu de ce matin, relève malheureusement bien plus d'une politique politicienne qui consiste davantage à faire diversion, je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, pendant que les chiffres du chômage continuent à évoluer négativement dans notre pays.

Je voulais simplement faire cette simple explication de vote pour vous dire que nous ne participerons pas au vote du texte que vous nous proposez. Nous nourrissons un souhait qui est plus simple, celui que nous sachions, à Nantes, répondre à la question de la protection et de la sécurité des Nantais et au niveau national, nous formulons également le vœu que François Hollande, que ce soit en matière de sécurité intérieure ou que ce soit en matière de développement économique, d'emploi, de formation professionnelle, s'occupe véritablement des vrais problèmes des Français plutôt que de soulever des leurres à des fins purement politiciennes.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

I – 10

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, sur le fond, déchoir de leur nationalité française des binationaux nés en France est une forme de caution au discours du Front national. Cela piétine le concept même de nationalité en contrevenant gravement aux principes fondamentaux de notre droit.

Au-delà de l'affichage, le seul bénéfice que nous pouvons attendre de cette mesure est la fabrication d'apatrides et de situations inextricables, de nature à compliquer nos relations avec de nombreux États. Je me suis déjà largement exprimé sur ce point en fin d'année dernière.

Mais voilà bien assez de commentaires sur un sujet qui n'a d'autre fonction, comme le disait Laurence Garnier, dans une stratégie du gouvernement, que d'élever un rideau de fumée dissimulant aux Français ses insuffisances dans tous les domaines.

Voilà deux mois que toute la classe politique et médiatique décrit un ballet de postures outragées autour de cette fausse question.

Alors bravo, oui, bravo, Monsieur le Président, pour cet exercice réussi qui montre au moins votre capacité à vous abriter derrière des leurres efficaces. Mais il est maintenant l'heure de siffler la fin de la partie, et ce n'est pas moi qui le dis, mais un grand quotidien national de gauche qui titrait hier, je cite *Libération* : « Déchéance, stop ! La mesure symbolique et inefficace qui pourrait le débat ».

Madame le Maire, avec ce vœu, vous affichez une forme de collusion avec les manœuvres de diversion de François Hollande et participez à ce grand détournement d'attention qui évite au Président et à la gauche dans son ensemble un face-à-face direct avec les Français.

Le philosophe Jean d'Ormesson a dénoncé cette ficelle devant le Premier ministre, il y a quelques jours, sur une grande chaîne de télévision et Manuel Valls, percé à jour, a laissé voir son malaise.

À l'égal du Président et de son Premier ministre, vous avez un grand talent, Madame le Maire, et vous excellez aussi particulièrement dans l'art de l'enfumage, qu'il s'agisse de la hausse des impôts, des baisses des subventions aux associations, de la réduction du nombre d'agents ou encore ici, avec ce vœu de la déchéance de la nationalité. Ces manœuvres nous apparaissent bassement politiciennes, pas dignes d'une vraie démocratie. C'est la raison pour laquelle les élus UDI ne participeront pas au vote.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – J'avoue avoir un peu de mal à me repérer, ce matin, d'abord parce que j'ai l'impression que Madame Garnier, vous êtes restée un peu bloquée dans le XX^e siècle. On est passé au siècle nouveau et les références qui sont les vôtres, je vous les laisse, concernant les Politburos et autres. Mais ensuite, nous sommes en train, si j'écoute les propos de l'opposition, de beaucoup parler de postures.

Sans revenir évidemment sur le fond du débat qui n'est pas le nôtre, ce matin, sur le vœu proposé par l'opposition, je ne voudrais pas, moi, que l'on reproduise un dialogue entre deux assemblées différentes sous forme de postures. Il y a eu un vœu au Conseil régional sur le sujet que vous évoquez. Vous avez trouvé face à vous une opposition régionale dont vous retrouvez les composantes dans cette assemblée qui ne l'a pas voté. Vous avez peut-être trouvé le Front national pour voter avec vous et je ne voudrais pas, moi, que l'on répercute ces postures. Au contraire, la réponse du territoire et de ses Présidents a été un signe que je crois fort. Chacun connaît les positions sur le dossier, mais je voulais faire cette petite alerte tout de même sur ce danger, qui nous menace de répercuter des débats et des positions entre les deux institutions qui composent notre territoire et qui sont assez importantes.

Sur le fond du sujet, je ne vais pas m'étendre sur les arguments. Je crois d'abord que la mesure est inutile pour empêcher le terrorisme. Je ne crois pas que la menace de déchéance empêchera quelqu'un de commettre des actes aussi atroces. Deuxièmement, le Code civil lui-même dispose de mesures qui ne méritent pas d'être constitutionnalisées, au contraire de quoi, évidemment la déchéance de nationalité nous semble en opposition complète avec l'article 1 de la Constitution, c'est-à-dire l'égalité

I – 11

de tous les citoyens sans distinction d'origine. Il nous semble que remettre en cause ces principes fondateurs de notre République et de l'unité de notre nation, c'est plutôt donner raison aux terroristes. C'est ce qui nous inquiète dans ce débat. Il nous a semblé utile de le formuler, de positionner une majorité.

Du reste, Madame Garnier, vous semblez étonnée qu'ici, l'on puisse s'opposer à une mesure du gouvernement. Un sondage est tombé hier : 65 % des Français pensent que le gouvernement mène une politique de droite. Il devrait vous interpeller. Pour ma part, je suis fier que dans cette majorité, on soit fidèle aux valeurs de la gauche et je crois que c'est le sens de ce qu'expriment les électeurs à chaque élection sur le territoire.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Quelques éléments en réaction à ce qui vient d'être dit. J'ai été très surprise, Madame Garnier, du début de votre intervention. Sincèrement, je ne comprends pas que sur un sujet aussi grave sur le fond, qui pose des questions de valeurs, on peut être en désaccord, on peut en débattre, c'est tout à fait respectable, comme dans n'importe quel débat de fond..., mais quand vous commencez votre intervention en nous parlant des interventions dans le précédent mandat, du gouvernement Fillon, d'une pure question de politique politicienne, comme si tout cela était sujet de posture, j'avoue que je suis extrêmement surprise.

Je suis extrêmement surprise parce qu'effectivement, le sujet dont nous parlons aujourd'hui est un sujet profond. Effectivement, le sujet dont nous parlons aujourd'hui est un sujet important. Effectivement, le sujet dont nous parlons aujourd'hui est un sujet qui vient heurter, pour un certain nombre d'entre nous, des convictions personnelles profondes. Alors, si vous voulez en faire de la basse polémique, c'est votre responsabilité, mais ne comptez pas sur cette majorité pour s'abaisser à ce niveau sur un sujet qui touche nos valeurs, qui touche des engagements personnels profonds. Je parle en mon nom personnel, mais aussi au nom de bon nombre d'élus dans cette assemblée.

Oui, il y a parfois des marqueurs sur lesquels il faut être clair, sur lesquels il faut être ferme et en liberté. Mes positions personnelles sur ces questions, et je les mets au pluriel parce que je pourrais y ajouter la nécessité d'avancer sur les récépissés d'identité pour lutter contre le contrôle au faciès, j'aurais pu y ajouter le droit de vote des étrangers, nous évoquons ce matin la déchéance de la nationalité, sur ces sujets, mes convictions sont profondes. Elles sont au moteur de nos engagements personnels. Il n'est pas question de transiger une seconde sur ces sujets. Oui, il est question de valeurs et c'est la raison pour laquelle notre majorité, dans sa solidité sur ses convictions, dans son attachement à porter ces questions, a souhaité aujourd'hui proposer ce vœu. On est bien loin des questions et des postures que vous évoquez et je trouve pour tout dire assez décevant que vous refusiez de percevoir les questions de fond et de valeurs sur ce sujet. Je savais que nous avions des désaccords politiques profonds sur un certain nombre de questions, mais je pensais qu'entre hommes et femmes de conviction, y compris de convictions différentes, nous pouvions débattre des sujets de fond et pas simplement se laisser aller à de la polémique, qui n'est ni au niveau du sujet ni au niveau de la sixième ville de France.

Je mets donc au vote le vœu qui vient d'être présenté.

Monsieur Reneaume ?

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Moi, je voudrais simplement dire deux petites choses toutes simples. Je suis un simple Conseiller municipal et communautaire, d'ailleurs, enfin, tout le monde le sait, mais je ne vais pas au-delà. Je note deux choses. Je note que quand l'on évoque la possibilité d'un vœu sur des questions qui sont importantes pour notre région, on ne peut pas en débattre ici et que quand on est dans un sujet comme celui-là, on le fait.

Je voudrais juste dire deux choses. Aujourd'hui, ce projet, qui est d'ailleurs à géométrie variable, de notre gouvernement, est à la fois complètement inutile, on le sait, puisque ce droit existe, Monsieur Seassau l'a rappelé, et il est totalement inefficace, bien entendu, pour des raisons sur lesquelles je ne vais quand même pas revenir ici.

I – 12

Je pense simplement que ce type de faux débats, alors qu'effectivement, derrière, il y a de vraies valeurs, dont vous savez très bien que nous les partageons tous, ici, ces faux débats, aujourd'hui, exaspèrent nos concitoyens. C'est pour cela que personnellement, également, je suis totalement en phase avec la position du groupe, qui consiste à refuser de participer à ce vœu, et pas pour des questions de valeurs, Madame.

Mme le MAIRE – Merci. On pourrait aussi penser que le choix de ne pas participer au vote est en réalité le révélateur de la division d'un certain nombre de membres de votre groupe. Certains se sont exprimés dans la presse sur ce sujet. Il est parfois pratique de ne pas voter pour ne pas assumer.

Je mets donc au vote le vœu qui a été...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Parlons un peu de l'aéroport, Madame le Maire !

Mme le MAIRE – Mais je vous ai répondu très tranquillement, Madame Garnier. Ma position sur ce sujet est constante. Aymeric Seassau vous a rappelé la démarche qui a été engagée.

Je mets donc aux voix le vœu qui a été proposé en commission des vœux.

Le Conseil approuve.

Non participation au vote du groupe « groupe d'union de la droite et du centre » et de 2 élues de la majorité municipale.

Merci. Ce vœu est donc adopté et je vous propose d'avancer. Je donne la parole à Myriam Naël pour une délibération qui concerne Nantes Sud.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 3, intitulée :

Nantes sud – Aménagement des espaces extérieurs de l'école Jacques Tati et de jeux d'eau sur la place du Pays basque au Clos Toreau – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage

Mme NAËL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui concerne effectivement Nantes sud et le quartier du Clos Toreau, spécifiquement avec une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics, mais j'ai envie de dire, au-delà de cela, c'est un projet qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du projet de renouvellement urbain de ce quartier, qui a démarré en 2000 et qui avait pour objectif de relier le quartier du Clos Toreau à notre ville parce qu'historiquement, ce quartier était quand même un peu le bout du monde de la Ville de Nantes, il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, c'est un quartier qui s'inscrit quasiment en cœur d'agglomération avec notamment, l'arrivée du Busway en 2006, la réhabilitation de nombreux logements sociaux, mais aussi, le raccordement entre la Sèvre et la Loire, puisque ce quartier a cette particularité. C'est un quartier qui concerne aujourd'hui 1 400 habitants, où il reste encore quelques aménagements d'espaces publics à faire et c'est l'objet de notre délibération.

Au-delà évidemment de la manière dont on conçoit aujourd'hui les projets de renouvellement urbain, on peut noter que le grand quartier du Clos Toreau a aujourd'hui un cœur de quartier et des services publics de grande qualité, puisque le projet a permis d'ouvrir la Maison des confluences, un centre de loisirs, Graine de Cosmos, a permis également d'ouvrir un cabinet médical et une pharmacie. On sait que les questions de santé dans les quartiers populaires sont une vraie question d'inégalité sociale.

Aujourd'hui, il s'agit, avec cette délibération, de poursuivre et d'achever l'aménagement du cœur du Clos Toreau avec la place du Pays basque, qui a fait l'objet d'une démarche de concertation. Depuis 2013, les habitants ont travaillé avec un diagnostic et avec des ateliers sur l'animation de l'espace public, la sécurité, la question de la place des différentes générations dans un quartier, et nous arrivons aujourd'hui, effectivement, à travailler et à décider ensemble les grands principes de cet aménagement, qui reprend ce qu'ont souhaité les habitants : à la fois la circulation douce, circuler à pied dans le quartier, limiter la place de la voiture sans la rendre inexistante, assurer la visibilité sur l'espace public,

I – 13

notamment depuis l'extérieur du quartier, puisque l'un des enjeux du projet urbain lancé en 2000 était bien le désenclavement du quartier du Clos Toreau, donc un vrai enjeu de créer un cœur de quartier pour ses habitants, mais aussi pour les habitants de l'autre côté du boulevard Gabory, et évidemment, travailler sur la question de la sécurité sur l'espace public. Cela, c'était les demandes des habitants.

Aujourd'hui, nous en arrivons aux grands principes d'aménagement, qui, d'ailleurs, ont été présentés en réunion le 26 février avec l'Adjoint de quartier, Olivier Chateau. Ce qui est proposé dans le programme prévisionnel qui sera travaillé avec le maître d'œuvre et le paysagiste, c'est de laisser une large place à la végétalisation. On sait, les habitants du Clos Toreau nous l'ont dit comme les Nantais, qu'ils sont d'accord sur la densification de notre ville à condition qu'ils n'y perdent pas la qualité de la vie, qu'ils souhaitent la nature en ville. C'est tout le sens de ce projet puisqu'à la place du centre commercial, qui a été démolie en 2014, l'idée est de faire un parc végétal qui sera travaillé avec les habitants sur la qualification, le type d'arbres, le type de nature (est-ce que ce seront des jardins partagés ? Nous le travaillerons avec eux), la vocation de la pataugeoire, puisque la particularité de la place du Pays basque était d'avoir un bassin, une pataugeoire qui aujourd'hui, n'est plus techniquement utilisable. Les habitants ont souhaité conserver des jeux d'eau. C'est-à-dire que demain, on travaillera avec le rehaussement de la pataugeoire plus en amont du parvis de l'école. Nous conserverons un petit bassin pour les petits, mais aussi, des jeux d'eau plus innovants, comme cela se fait dans d'autres grandes villes de France et d'Europe, pour permettre aux différentes générations de pouvoir respirer, parce que l'on sait aussi que la nature en ville, l'eau, c'est une manière de respirer.

Un des axes importants des grands principes est la connexion entre la place du Muguet nantais, cette nouvelle place, nouveau cœur de quartier où l'on trouve la Maison des confluences et demain, en façade et en vis-à-vis, la nouvelle mairie annexe au sujet de laquelle, au passage, je note qu'il y a un travail de co-construction sur les usages et ce que doit d'être une mairie annexe dans le futur. C'est travaillé avec les habitants parce que c'est ce que l'on dit, aujourd'hui, dans la manière dont on construit la ville : c'est avec la participation des habitants. Il y aura donc un mail autour de la Maison des confluences jusqu'à la place du Pays basque et le désenclavement de la rue de Saint-Jean-de-Luz pour permettre non pas la création d'un axe routier en cœur de quartier, mais bien un axe qui permettra l'accès aux véhicules de secours, à la collecte des ordures ménagères, aux livraisons de l'école de se faire sereinement, dans un espace apaisé.

Voici donc les grands principes d'aménagement, avec une originalité sur la manière dont on travaille à la fois avec les habitants, mais aussi, entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, puisque nous sommes là sur une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Métropole, sachant qu'il y a, en même temps que l'aménagement de la place du Pays basque, le réaménagement des espaces extérieurs de l'école Jacques Tati. L'objectif est bien de travailler de concert, en cohérence, sur l'ensemble de cet aménagement pour faire demain de cette place un cœur de quartier agréable pour ses habitants.

La délibération vous propose d'approuver les grands principes d'aménagement de ce programme, l'enveloppe financière, qui est, au total, de 1 430 000 euros sur le budget de la Ville de Nantes, et d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Mme le MAIRE – Merci. Oui ?

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Il m'est impossible de voir passer cette délibération sans intervenir, bien évidemment, et notre collègue Olivier Chateau n'en sera pas surpris, car il a pu, ces derniers jours, ressentir les tensions qui existent depuis plusieurs années sur le quartier et qui se sont accentuées depuis deux ans.

Le quartier du Clos Toreau, vous l'avez rappelé et vous avez rappelé les grands principes d'aménagement, est inscrit dans les dispositifs politiques de la ville. Je voulais juste insister sur la façon dont on a fonctionné sur ce dossier-là et vous dire qu'au fil des années, les habitants se sont investis dans les différents formats de participation démocratique : les comités consultatifs de quartier, les conseils de quartier... Aujourd'hui, on parle de réunions de quartier. Ce sont bien souvent, du reste, les mêmes habitants qui se sont investis dans ces rencontres. Ils sont aujourd'hui un peu désabusés,

I – 14

simplement parce que par expérience, ils savent que leur avis ne pèse souvent pas bien lourd dans toutes les décisions.

Toujours est-il que les habitants du Clos Toreau se sont de nouveau investis pour discuter de l'aménagement de la place du Pays basque et quand vous êtes venus, fin janvier, présenter la modélisation des grands principes d'aménagement, ils ont vu apparaître des petits pointillés, que l'on voit là sur la carte et qui traversent la place du Pays basque. Ils ont compris que ces petits pointillés en fait matérialisaient l'ouverture d'une connexion automobile entre la rue d'Hendaye ou la rue d'Hasparren, on ne le sait pas encore, vers la rue de Saint-Jean-de-Luz. Ce projet de percement de la rue est tout à fait contraire à leurs souhaits. Ils veulent conserver cette place piétonne avec sa verdure.

La raison invoquée pour justifier cette ouverture est de faciliter et de sécuriser le ramassage des ordures ménagères puisqu'en 2008, ce n'est quand même pas si vieux que cela, lors de la réhabilitation de la rue de Saint-Jean-de-Luz, Nantes Métropole n'a visiblement pas optimisé ce point.

Ce matin, je dénonce donc la concertation de façade que vous avez mise en œuvre sur ce dossier. Je limiterai ma réflexion à ce dossier, qui, en lui-même, est déjà bien épais.

La méthode est connue : on sollicite aimablement l'avis des habitants et on ficelle dans leur dos des projets carrément opposés à leurs desiderata. Les habitants du Clos Toreau sont exaspérés par ce simulacre de dialogue.

Ils sont tout aussi effarés de votre manque d'anticipation des problèmes liés à l'augmentation du trafic de passagers sur la ligne de Busway. Depuis plusieurs mois, les riverains de la rue de Biarritz, et ils ne sont pas les seuls dans le quartier, sont mobilisés pour dénoncer l'encombrement de leur rue par les usagers indécents du Busway qui viennent garer les véhicules au pied de leurs immeubles. Finalement, ces utilisateurs n'ont pas d'autre choix puisque de toute façon, les P+R sont complètement saturés.

Vous n'avez trouvé à leur répondre que la solution de louer des parkings dans les nouveaux immeubles récemment construits ou de résidentialiser leur parking pour 12 euros par mois. Donc, pour régler le problème, vous proposez à ces habitants déjà pénalisés de payer. C'est la double peine. Et le phénomène, on le craint, risque fort d'empirer puisque l'annonce de l'augmentation de la capacité de 30 % du Busway dans les prochains mois n'est pas suivie et n'a pas été, en tout cas, anticipée par l'augmentation des P+R au même rythme. Monsieur Chateau disait dans *Ouest France*, il y a deux jours, reconnaître avoir redouté ce problème de saturation des P+R. Que ne l'a-t-il anticipé au lieu de le redouter ?

De plus, en perçant un nouvel axe au milieu de la place du Pays basque, vous créez un itinéraire bis pour les petits malins qui veulent échapper aux bouchons du boulevard Émile Gabory et rattraper plus vite la rue Bonne Garde. Ce n'est pas acceptable.

J'ajoute que vu la quantité de CO₂ que le boulevard Émile Gabory envoie sur le quartier, il paraît impératif de végétaliser au maximum la place du Pays basque. À la limite, une voie de circulation réservée aux véhicules de service et aux deux-roues ouverte grâce à un bornage badgé peut être envisagée, mais pas le percement d'une rue.

J'aimerais d'ailleurs savoir comment se répartissent les 1,4 million d'euros budgétés sur ce projet d'aménagement. À quel montant correspond le volet voirie et à combien s'élève la part des espaces verts ?

Une dernière chose, pour revenir sur la question du stationnement et votre aimable proposition de louer des places de parking, j'invite nos services, ceux de Nantes Métropole, de l'ACCOORD et du Département à suivre cette recommandation pour leurs personnels employés à la crèche municipale du Clos Toreau, au pôle Cambridge et à la Maison des confluences, afin de montrer ainsi l'exemple de bonnes pratiques.

Je ne sais pas, du reste, si ces exemples vertueux suffiront, le jour où sortira de terre votre projet de construction sur l'îlot Biarritz ou Croix des Herses, opérations qui vont encore densifier un quartier

I – 15

saturé. Je rappelle qu'aujourd'hui, la moyenne, au Clos Toreau, est de 1,2 véhicule par ménage. Où les mettrons-nous demain, quand on n'en a déjà pas assez aujourd'hui ?

Je demande que les habitants de ce quartier soient traités sans condescendance, mais avec respect, qu'on ne leur vende pas de la concertation pour mieux leur refourguer des projets aux antipodes de l'apaisement et des circulations douces attendues.

Par courrier en date du 16 octobre 2015, vous avez annoncé aux riverains que leur seraient présentées, d'ici à la fin de l'année, des études de faisabilité relatives à l'extension des parcs relais de la ligne 4. Ils attendent toujours. Je viens rappeler cet engagement et m'associer à leur demande. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord, sur la question de la concertation. Je ne vois pas comment vous pouvez aborder cette question-là de cette manière. Je crois que justement, nous avons eu à cœur d'aller le plus souvent possible... Madame Guerra, si vous voulez bien, je suis en train de vous répondre, merci. Nous avons essayé, justement, d'aller à la rencontre des habitants le plus souvent possible, le plus régulièrement possible, à la fois pour présenter les projets, pour échanger sur les projets et pour modifier les projets en fonction justement de ce qui ressortait de ce dialogue avec les habitants.

Donc quand on regarde le projet tel qu'il est présenté, je commence juste sur cette question-là, d'aménagement de la place du Pays basque, de réaménagement de l'espace de jeux d'eau et de la pataugeoire, sur la question de son emplacement, de la disposition sur le quartier, de la place du végétal dans le quartier, de la place de la nature dans ce quartier, ce sont justement des éléments qui ont été demandés par les habitants, et on y répond pleinement dans la proposition qui est faite aujourd'hui et dans la délibération qui est soumise à votre vote. Donc je crois que justement, il y a un respect, un profond respect de la parole qui a été donnée par les habitants et qui a été recueillie au cours de toute cette phase de dialogue et de concertation. Le projet en tient évidemment compte.

Après, on est parfois confrontés à un certain nombre de demandes contradictoires aussi des habitants lors des réunions publiques, et on le comprend. Il y avait une demande de voies apaisées, de circulation douce, et on y répond dans cette proposition, mais il y avait aussi une demande forte d'amélioration de la question de la collecte des déchets, et je crois que la réponse importante que nous y portons, c'est notamment d'aller vers une connexion des impasses pour permettre cette circulation et répondre aussi à la question de la sécurité devant l'école, avec un nouvel aménagement.

Je crois donc que justement, on essaie, et c'est le rôle de la collectivité, de concilier un certain nombre de propositions qui sont parfois contradictoires, mais de trouver la solution la plus juste et la plus respectueuse à la fois de la qualité de vie des habitants et puis, des nécessités y compris techniques, au regard des nécessités de collecte des déchets, des encombrants et de passage des secours dans le quartier.

Sur la question du stationnement, c'est effectivement un dossier important, nous en avons vraiment grande conscience avec l'ensemble des élus : Jeanne Sotter, Jean-Paul Huard, Stéphane Junique. Nous connaissons véritablement la situation telle qu'elle est aujourd'hui et nous ne nions pas la difficulté, pour les habitants, la difficulté au quotidien sur ce problème du stationnement. Nous avons déjà d'ailleurs fait une réunion publique, c'était lundi, vous avez participé à une partie de réunion, et ce qu'il est ressorti de cette réunion, ce sont évidemment les questions de difficultés au quotidien, de vie au quotidien, que nous mesurons pleinement, mais c'est aussi une attente de solutions. Et les solutions proposées sont de plusieurs ordres : à la fois des solutions de moyen et long terme, c'est-à-dire l'augmentation de la capacité de stationnement sur les parkings relais, et vous m'accorderez que l'on ne peut pas construire ou doubler la capacité, puisque c'est le projet de doubler la capacité d'accueil sur Nantes sud en parkings relais d'ici à la fin du mandat, cela ne se fait pas en cinq jours.

Donc les projets sont en cours, les études sont en cours, cela a été présenté, comme je m'y étais engagé dans le courrier en réponse à la pétition des habitants, notamment de la rue de Biarritz, que l'on

I – 16

viennne échanger avec eux et présenter les propositions. Cela a été fait lundi soir, sur une longue réunion publique et sur les solutions de plus court terme. Effectivement, la solution de location de boxes n'est évidemment pas une solution générale qui a été apportée, je crois qu'il ne faut pas être caricatural dans les propos, cela a d'ailleurs été une demande d'un des habitants du quartier qui, lui, était demandeur de location et avec lequel nous essayons de trouver des solutions avec Nantes Habitat. Le directeur de l'agence était là et lui a répondu très clairement.

La solution plus générale est effectivement de répondre aux habitants qui, légitimement, veulent pouvoir, le soir ou en journée, quand ils rentrent, se garer à proximité de leur lieu d'habitation. La demande est tout à fait légitime. Ce que nous sommes en train de regarder, c'est comment, sur certains emplacements, on ne le voit pas sur la carte, mais à certains endroits du quartier, pour répondre à ce fort taux d'occupation et de saturation des places, on peut résidentialiser une partie des places. Ce ne sera pas obligatoire. Ce sera une possibilité offerte, nous sommes en train d'y travailler, aux habitants qui en feront la demande. Nous regardons pour avoir un coût de location le plus juste et le plus modeste possible, puisque nous sommes tout à fait conscients de la situation d'un certain nombre de familles, évidemment, et du pouvoir d'achat sur le quartier. Ce sont vraiment des enjeux importants que nous regardons de très près. Mais évidemment, une des solutions est de pouvoir réserver ces places aux locataires de Nantes Habitat au plus proche de leur domicile et au cours de la réunion, une partie des habitants qui étaient présents en ont clairement fait la demande. Donc quand vous dites qu'il faut écouter les habitants, il faut aussi entendre tous les habitants et pas juste entendre deux ou trois habitants qui sont les plus agressifs sur le sujet je crois qu'il faut entendre l'ensemble des habitants qui aujourd'hui, nous demandent des solutions concrètes et cela en fait partie, cela en fait véritablement partie.

Lundi soir, nous avons présenté deux études, une étude sur le stationnement qui a été réalisée par les services de Nantes Métropole et qui précise avec beaucoup de détails la situation du stationnement sur le Clos Toreau, et une deuxième étude menée auprès de l'ensemble des locataires de Nantes Habitat sur le Clos Toreau et les réponses qui étaient apportées et dans ces réponses, effectivement, une grande partie des habitants disent aussi qu'ils sont prêts à aller vers cette solution puisque ce qu'ils veulent, eux, c'est une solution concrète pour répondre à une difficulté. Aujourd'hui, on est sur de l'espace public et on ne peut pas empêcher des habitants extérieurs au quartier de venir se garer pour aller ensuite, et on en est conscients, prendre le Busway ou, à Pirmil, le tramway. Donc, aujourd'hui, une des solutions concrètes, précises et efficaces, cela peut être d'aller vers cette résidentialisation. Ce n'est pas une solution généralisée pour l'ensemble des parkings sur le Clos Toreau, nous sommes conscients que certains ne feront pas cette demande-là, mais il faut qu'on puisse le proposer et parallèlement, avancer sur les solutions de longs termes et de moyens termes, notamment l'augmentation de l'offre de parkings relais. Mais je ne voudrais pas que l'on soit dans la caricature et que l'on n'aborde la question du Clos Toreau que par ce problème du stationnement, qui est une réelle difficulté. Je crois aussi qu'il faut souligner tout ce qui avance sur le quartier, et la présentation de la délibération par Myriam Naël nous permet de voir comment le quartier s'est transformé, s'est ouvert, et le lien qui se fait aujourd'hui avec le cœur de ville et avec le reste du quartier.

Mme le MAIRE – Merci. Fabienne Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je vous remercie, Madame le Maire. Justement, je vais intervenir sur un point du dossier où il y a eu beaucoup d'échanges avec les habitants, celui de la pataugeoire. Évidemment, la pataugeoire du Clos Toreau n'atteint pas les chiffres de fréquentation de celle de Procé ou de celle de la Noë Mitrie, qui font sauter tous les compteurs des fréquentations, mais néanmoins, pour votre information sur les 17 pataugeoires nantaises, qui sont ouvertes 13 semaines durant l'été, pas moins de 30 000 enfants, essentiellement, fréquentent ces pataugeoires. Pour votre information, celle du Clos Toreau est plus fréquentée que celle du parc du Jardin des Plantes. C'est une pataugeoire qui a tout son intérêt dans la ville.

Bien évidemment, lorsqu'on refait les pataugeoires, on ne peut pas les refaire comme elles étaient faites. Il faut qu'elles soient faites aux normes. D'où ce projet qui vous est fait, ce projet intéressant au

I – 17

regard des grandes fréquentations parce que parfois, il peut y avoir jusqu'à 136 enfants dans ce lieu, de séparer les plus grands et les plus petits pour des questions d'épanouissement, mais aussi, de sécurité des enfants. D'où le choix d'avoir fait deux bassins : un bassin réservé pour les plus petits et des jeux d'eau pour les plus grands. Et il est même à parier que parfois, certains adultes iront jouer avec leurs enfants dans ces pataugeoires. La fréquentation actuelle n'est pas loin de 2 000 baigneurs. Elle bénéficiera bien évidemment de tous les accompagnements de filtration et comme toutes les pataugeoires, je voulais juste vous spécifier que si, en période d'hiver, elle a été entretenue par les jardiniers, durant l'été, au regard des conditions d'hygiène qui doivent être respectées, elle a été gérée par une société extérieure dont c'est le métier.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Je voulais aussi parler de la pataugeoire parce qu'il se trouve qu'hier, nous étions en comité de pilotage de Ville amie des enfants. Vous savez que la Ville de Nantes est Ville amie des enfants et que dans les questions qui nous engagent sur ce nouveau mandat, se pose la question de la participation des enfants. Dans les sujets que nous avons abordés hier, il y avait une vingtaine d'associations, il y avait aussi les services de l'urbanisme de la métropole, nous avons évoqué la question de la participation des citoyens et des enfants dans les opérations d'urbanisme. Spontanément est sortie de la question de la pataugeoire du Clos Toreau, avec une association qui a témoigné de quatre ateliers impliquant les enfants sur la façon dont ils percevaient et la façon dont ils voulaient aménager cette pataugeoire.

À ce titre, par exemple, des jeux pour les ados ont été prévus et je crois que c'est une innovation sur cette pataugeoire au Clos Toreau, qui fait vraiment l'objet et la suite d'un dialogue avec les enfants et donc, les principaux usagers. Par conséquent, Madame Guerra, quand vous dites qu'il n'y a pas de consultation, pas de concertation et que cette concertation n'est que de façade, moi, en tout cas, je m'inscris en faux par rapport à un exemple extrêmement précis sur ce dossier.

Mme le MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire, je voulais effectivement témoigner de la qualité de la démarche et comment on associe les habitants aux projets de renouvellement urbain, en prenant comme exemple celui qui est mené sur Bellevue, à Nantes et Saint-Herblain. Simplement, pour répondre à Mme Guerra, contrairement à ce qu'elle pense, ce ne sont pas les mêmes habitants que l'on retrouve dans les mêmes lieux de concertation. Les gens viennent aussi en fonction de leurs intérêts et également, en fonction de la proximité du projet qui est proposé.

Je voudrais simplement donner quelques exemples. Nous avons, sur le projet global de Bellevue, une instance qui est un petit peu innovante sur la manière de fonctionner. Je pense à l'atelier permanent, qui est ouvert à tous, quel que soit, d'ailleurs, le statut ou le lieu d'habitation des personnes, qui viennent notamment pour veiller au respect des actions qui sont menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain, mais également, proposer des inflexions ou modifier des choses. Et cela, cela me semble important parce que c'est effectivement une concertation à une échelle un peu plus grande.

Ensuite, nous avons des concertations sur des projets qui sont à moyen ou long terme. Je pense à deux projets en particulier sur Bellevue, un projet sur la place des Lauriers, qui est le cœur un peu historique du quartier et qui cristallise beaucoup de difficultés, sur lequel nous avons travaillé avec des habitants dans une réelle concertation, en les sollicitant. Nous avons eu une cinquantaine de personnes sur un certain nombre de rencontres, sur cinq rencontres, où nous avons essayé de travailler sur différents scénarii. Les gens ont proposé des choses, et certaines choses ont été retenues, et nous sommes retournés vers les habitants en faisant des propositions. Ce sont les propositions de la place des Lauriers, avec la démolition et la reconstruction et la mise en place d'un grand parc sur cette place des Lauriers. Nous avons également un projet qui est à plus long terme sur la place Mendès-France et sur lequel nous travaillons, qui est le cœur de ce projet Bellevue Nantes Saint-Herblain, avec des propositions, des préconisations sur lesquelles nous allons arriver. Nous avons aussi des projets à plus

petite échelle, mais qui transforment durablement le quartier. J'en citerai simplement un, qui va voir sa concrétisation prochainement, au mois de juin, c'est le parc qui est en train de se constituer sur le cœur de Bellevue, derrière la rue du Jamet et la rue Lucien Aubert, avec un parc végétalisé, des espaces pour enfants, plus d'une trentaine de jardins familiaux qui vont être livrés fin juin.

Il y a donc différents temps et différents lieux de concertation. Et moi, j'ai envie de vous dire, pour participer, avec Myriam Naël, mais également avec d'autres collègues thématiques, à ces temps de concertation, que ce n'est jamais fait ni dans le mépris ni dans l'irrespect des habitants, bien au contraire, puisque je pense, moi, que la légitimité des personnes qui parlent de leur vie quotidienne, de la manière de vivre le quartier, est essentielle. Après, c'est tout le travail de faire en sorte que ce soit l'intérêt général qui prime là-dessus.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme le MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra, Laurence Garnier et ensuite, Myriam Naël.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. J'interviens à nouveau parce que vous avez quand même tous une tendance à être réducteurs de mes interventions, systématiquement, ça va bien... Je n'ai jamais parlé de mépris, je n'ai jamais parlé de manque de concertation.

Mme NAËL, Adjointe – Vous avez parlé de condescendance...

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Non. Pas du tout.

Mme le MAIRE – Je vous propose de laisser Mme Guerra terminer son intervention, chers collègues. Madame, on vous écoute.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci. Simplement, et je l'ai bien dit, les habitants ont participé aux différents ateliers, la pataugeoire en est la preuve. Je ne discute pas de cela. Le sujet n'est pas sur la pataugeoire. Il est sur la végétalisation au maximum de l'espace et sur la mauvaise surprise de voir arriver la place des voitures à cet endroit. Peut-être qu'on n'a pas le choix aujourd'hui et qu'il faut réparer les bêtises faites en 2008 lors de l'aménagement de la rue Saint-Jean-de-Luz, qui, à mon avis, a été extrêmement mal pensé. Peut-être effectivement qu'on n'a pas le choix, aujourd'hui. Ce qu'on demande, c'est que ce soit, mais alors, de manière très apaisée, et ce qui a été présenté, à mon avis, ne correspond pas, c'est pour ça qu'il y aura une vigilance forte à ce niveau-là. Il faut, pourquoi pas, une voie, mais qui soit badgée, qui soit réservée au ramassage des ordures et qui soit réservée aux pompiers, peu importe, surtout pas une rue bis.

Mme le MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, merci, Madame le Maire. Je vois que les uns et les autres profitent de cette délibération pour faire un point sur la manière dont est menée la concertation à Nantes. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre de sujets qu'a soulignés ma collègue Anne-Sophie Guerra, je voudrais simplement vous signaler qu'il y a manifestement un projet de réaménagement, en tout cas d'expérimentation de réaménagement de la rue de Strasbourg qui est actuellement en cours, en tout cas réfléchi par les services de la Ville. Une réunion d'information semble-t-il a eu lieu le mercredi 3 février ou le mardi 2 février, je ne l'ai plus exactement en tête... Je vais vous dire cela : le mardi 2 février à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle Monti. Un certain nombre de commerçants ont reçu cette invitation le lendemain, c'est-à-dire le mercredi 3, pour une réunion de concertation qui avait lieu le mardi 2. Je tiens à le souligner. C'est sûr que c'est mieux quand cela arrive quelques jours avant si on a l'ambition, ce dont je ne doute pas, de mener une concertation efficace.

Mme le MAIRE – Merci. Le moment venu, je ne doute pas qu'Alain Robert, qui a suivi ces enjeux de concertation avec les commerçants pourra, en lien avec la Présidente de l'association des commerçants de Plein Centre, Nathalie Deniau-Million, qui a été évidemment associée à ce projet, apporter toutes les informations nécessaires. S'il y a eu une ou deux difficultés, je vous remercie de les signaler. Évidemment, nous nous assurerons que les uns et les autres puissent continuer à contribuer.

Je vous propose que l'on en revienne au sujet de la délibération et je laisse donc la parole Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Moi, je suis contente parce que parler autant du Clos Toreau dans un Conseil municipal, je trouve cela super.

Quelques éléments de réponse sur ce que vous appelez un axe routier. La délibération, et c'est cela, la nouvelle étape nantaise, ce sont les grands principes d'aménagement. Vous posez des questions très concrètes sur les pointillés, sur une nouvelle rue, sur une nouvelle voie. Je l'ai présenté comme étant un principe d'ouverture pour permettre aux services publics, aux secours, à la collecte des ordures ménagères, de pouvoir travailler dans de bonnes conditions pour l'intérêt des habitants du quartier. C'est ce que nous avons expliqué, effectivement, face aux craintes des habitants. Là-dessus, je vous rejoins. Aujourd'hui, nous sommes dans une réflexion, et avec eux. Il y a des pointillés, ce sont des principes qui ne sont pas aujourd'hui entièrement définis. Est-ce que ce sera à tel endroit ou à tel endroit ? C'est effectivement ce qu'on va demander au maître d'œuvre : de réfléchir, de travailler pour qu'effectivement, il y ait une prise en compte des contraintes et des envies des habitants et des services qui œuvrent dans le quartier. Et ce n'est en rien un axe routier au cœur du quartier du Clos Toreau. Cela n'a jamais été dit comme cela aux habitants à la réunion du 26. Donc moi, je veux bien qu'on prenne effectivement l'expression d'une ou deux personnes dans une réunion pour faire le haut-parleur d'une crainte, mais nous avons dit, redit et re-redit, avec Olivier Chateau pendant une heure, que l'objectif n'était pas de créer un axe routier. Utilisons les bons mots.

Nous sommes bien dans des principes. C'est là que je vais revenir sur la concertation et la manière dont aujourd'hui, on construit les choses.

On a des principes et on vote une enveloppe financière et un calendrier. Pourquoi, aujourd'hui, on ne vote effectivement pas sur un schéma ? Ce n'est pas un schéma qui a été travaillé par les services dans un tiroir, qu'on vient présenter au Conseil municipal comme cela. Ce sont des principes qui ont été réfléchis, qui croisent l'expertise politique et les valeurs que l'on défend d'un quartier populaire au cœur de ville, pas enclavé, sur lequel on agit pour que les habitants s'y sentent bien, croisés à l'expertise technique des services qui sont compétents, et on peut remercier l'ensemble des services de la Ville et la Métropole, qui sont des gens très attentifs et de grande expérience, croisés à l'expertise d'usage des habitants. Tout cela prend plus de temps, tout ça est plus flou. Il est plus simple, Messieurs dames, de dire : eh bien on va faire comme ça, et de faire une réunion publique pour dire aux habitants qu'on va faire comme cela, quitte à avoir 300 personnes qui disent qu'elles ne sont pas d'accord. Il est plus facile de faire cela que de travailler en construction collective, parce que la co-construction, c'est faire sens commun ensemble sur un projet partagé, chacun évidemment avec ses intérêts individuels.

Moi, je suis très contente de ce projet. On est sur un calendrier qui nous amène à une fin de travaux, une livraison totale à la fin de 2017. Vous voyez que si c'était simplement faire un axe routier, les services savent très bien faire : on peut voter le budget, ça peut être fait en trois mois. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de travailler sur un quartier apaisé de cœur de ville.

Je finirai juste par un petit mot sur le stationnement, non pour répondre à la question qu'Olivier Château, qui suit de très près ce sujet, connaît par cœur. Moi, je dis juste que finalement, aujourd'hui, le quartier du Clos Toreau, c'est un quartier de cœur de ville, de la sixième ville de France et qui a les mêmes difficultés que les quartiers du centre-ville et cela, on peut en être fiers parce que quand on a l'image du quartier populaire du bout du monde, eh bien, les quartiers du Clos Toreau, ce n'est pas cela, aujourd'hui.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Pardon, excusez-moi. Il y a eu un débat intéressant sur l'aménagement du Clos Toreau. Sur la rue de Strasbourg, il serait intéressant...

Mme le MAIRE – Non, excusez-moi. On va voter sur la délibération du Clos Toreau. Vous me demanderez la parole sur un autre sujet, je vous la redonnerai bien volontiers, mais on va essayer de faire, si vous le voulez bien, les choses dans l'ordre dans cette assemblée.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je veux bien qu'on prenne le temps d'en parler juste après, s'il vous plaît, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Je mets donc aux voix la délibération qui concerne le Clos Toreau.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Je vous redonne donc la parole, Madame Garnier, sur la question de la rue de Strasbourg.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. C'est simplement pour avoir un certain nombre de précisions concernant l'expérimentation dont on entend parler aujourd'hui et sur laquelle on a très peu d'informations.

Mme le MAIRE – Un travail est aujourd'hui engagé à ma demande sur la rue de Strasbourg, avec plusieurs dimensions. Nous sommes là sur une artère importante du cœur de ville, avec à la fois une question liée aux déplacements dans la pluralité de ces enjeux, je pense aux déplacements en voiture, mais aussi aux déplacements à vélo. La deuxième facette de la réflexion qui est engagée concerne ce qu'on appelle la question de la logistique urbaine et des derniers kilomètres : comment dans le cadre d'un cœur de ville apaisé, on peut travailler en lien avec les acteurs économiques, y compris à des réponses un peu innovantes en termes d'acheminement du dernier kilomètre ? Et la dernière facette de la réflexion qui est engagée concerne une approche pragmatique des questions de stationnement, avec une proposition qui commence à être élaborée avec les commerçants. Ce travail est aujourd'hui en cours. Nous aurons l'occasion de le rendre public dans les prochaines semaines. Il y a aujourd'hui une discussion qui est engagée à la fois avec Place au vélo, en ce qui concerne la question des déplacements doux, mais qui est aussi engagée avec les commerçants. Le travail est en cours de finalisation. Nous aurons donc prochainement l'occasion d'y revenir.

Nous allons donc pouvoir passer à la délibération n° 4 et je donne la parole à Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 4, intitulée :

Subventions au titre des actions éducatives – Convention avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44), l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 44) – Convention avec l'association le Relais – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette subvention s'inscrit dans le cadre des actions éducatives portées dans le cadre du projet éducatif de territoire nantais avec nos partenaires.

Vous avez dans cette délibération le financement des écoles qui participent au projet « J'explore, tu t'exprimes, nous grandissons ». Cette année, ce sont onze écoles qui travaillent avec le Centre de ressources ville sur la thématique de la lecture et de l'écriture. Vous avez un total de 11 704 euros dont vous avez la répartition dans les annexes.

Nous avons également la proposition de conventions entre FAL et PEP et la Ville de Nantes pour l'organisation des classes de découverte sur la Ville de Nantes. Pour mémoire, aujourd'hui, à peu près 1 000 enfants partent tous les ans en classe de découverte sur le temps scolaire.

Vous avez aussi la répartition du deuxième versement du financement des actions qui sont sur le temps périscolaire, à la fois sur le temps périscolaire ordinaire, 16 h 30 – 18 h 30, et à la fois sur les écoles dites en expérimentation, qui ont des horaires atypiques par rapport à la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit d'approuver le second versement pour continuer l'année.

Et une dernière subvention à l'association le Relais pour permettre le transport et l'accompagnement des enfants des gens du voyage à l'école Maurice Macé.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Madame le Maire, chers collègues, après les événements dramatiques qui ont frappé la France, un courrier co-signé par l'Inspecteur d'académie, Philippe Carrière, et Mme Naël, en sa qualité d'adjointe, a été adressé à l'ensemble des directeurs des écoles publiques, des professeurs, des agents municipaux, pour rappeler un certain nombre de règles : assurer une présence à l'entrée des écoles, fermer les portes durant le temps scolaire, apporter une vigilance accrue sur les entrées. Toutes ces pratiques qui sont déjà mises en place par les agents municipaux et les équipes éducatives avec un grand professionnalisme ont été rappelées.

Avec mes collègues, nous avons été interpellés par des représentants de parents d'élèves et des équipes éducatives sur les inquiétudes quant à l'accès aux écoles sur temps périscolaire. C'est évidemment un sujet délicat : il ne s'agit pas de poster un policier municipal devant chaque école, évidemment, ce serait totalement impossible. Mais il nous semble important qu'une réflexion globale soit lancée avec les différents acteurs qui sont concernés : les agents municipaux, les personnels de Nantes accueil périscolaire, les intervenants extérieurs qui interviennent dans le cadre des TAP pour que l'on trouve des solutions pour limiter l'accès aux écoles nantaises sur le temps sur le temps périscolaire. Comme vous êtes très favorables à la co-construction, nous souhaitons être associés aux réflexions dans cette logique constructive. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Effectivement, suite aux attentats, les mesures de sécurité demandées par les institutions ont été prises dans les écoles sur le temps scolaire et une analyse sur le temps périscolaire a été réalisée. Les écoles sont fermées et surveillées aux heures d'ouverture avant le temps scolaire et après. Aujourd'hui, nous réfléchissons à la manière dont nous pouvons faire un peu plus, sachant qu'il y a une hypothèse que nous n'avons pas choisie, je regarde Catherine Choquet parce que nous avons eu l'occasion d'échanger, sur la restauration. Nous n'avons pas fait le choix de fermer le temps périscolaire, ce qui impliquerait une dégradation du service rendu aux familles si nous étions dans une fermeture des portes à 16 h 30 et ouverture à 18 h 30. Néanmoins, nous sommes en dialogue avec les services et Nantes action périscolaire pour regarder de plus près ce qu'il serait possible de faire dans la mesure des moyens, aujourd'hui, des 113 écoles, sans dégrader le service rendu aux familles.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Toujours sur cette délibération, je voudrais revenir sur une décision qui a été prise au Conseil municipal du mois de décembre dernier et qui concerne la suppression du forfait pour les enfants hors communaux scolarisés dans les établissements privés, les écoles privées nantaises. Je voulais y revenir parce que nous avons été interpellés depuis à plusieurs reprises par différents chefs d'établissement sur les enfants qui sont scolarisés en classe ULIS. Les classes ULIS sont les classes unités localisées d'insertion scolaire.

Je vous ai envoyé un courrier à ce sujet, Madame le Maire, il y a quelques semaines. J'en ai parlé également avec votre directeur de cabinet. Je n'ai pas reçu de réponse de votre part à ce jour et je voudrais vraiment qu'on puisse en parler parce que je crois qu'il y a là un point de difficulté qui est réel. Les enfants qui sont scolarisés dans les classes ULIS sont des enfants qui sont à la fois en difficulté d'apprentissage, qui, pour certains, souffrent de handicap, on peut penser par exemple à l'autisme, et en même temps, qui sont en situation d'apprentissage particulier, qui nécessitent un accompagnement spécifique, mais qui sont en situation d'apprentissage. Ce sont des classes qui sont à effectifs réduits, entre neuf et douze élèves par classe. Ces enfants sont orientés dans les différentes classes, en fonction des capacités, des places disponibles, par le Rectorat, en lien avec la MDPH, la Maison départementale pour les personnes handicapées. Concrètement, ce sont des enfants qui n'ont le choix ni de la ville dans laquelle ils vont être scolarisés, enfin, ce sont des familles qui n'ont pas le choix de la ville dans laquelle leurs enfants vont être scolarisés et qui n'ont même pas le choix du type d'enseignement, qu'il soit public ou privé, puisque ces classes-là sont abritées tant par de l'enseignement privé que public. Donc en fonction des places disponibles, la MPDH et le Rectorat affectent les enfants dans ces classes-là.

I – 22

Ma remarque concerne d'ailleurs aussi un certain nombre d'enfants qui sont scolarisés dans un parcours scolaire qu'on pourrait appeler classique, mais qui bénéficient d'un accompagnement et en particulier, d'une assistante de vie scolaire. Je suis précise là-dessus parce que la suppression de la subvention de la ville aux hors communaux qui a été décidée lors du précédent Conseil municipal va pénaliser les établissements qui, à Nantes, accueillent ces classes d'insertion scolaire, qu'on appelle maintenant unités d'insertion scolaire, les ULIS, alors même que ces établissements sont convaincus de la richesse que cela représente d'accueillir en leur sein ces classes d'enseignement particulier.

Par ailleurs, je voudrais souligner aussi que le Conseil départemental a fait le choix, pour le budget, je vois un certain nombre d'élus qui sont présents également au Conseil départemental qui voient ce que je voudrais souligner, le Conseil départemental a fait le choix, et c'est applicable dès 2016, de supprimer la subvention annuelle qu'il accordait à ces classes-là pour les aides pédagogiques spécifiques que demande ce type d'enseignement.

Il y a donc à la fois la suppression de l'aide pour les enfants hors communaux en ULIS qui s'ajoute à la décision du Conseil départemental et qui pénalise lourdement les établissements d'enseignement privé qui accueillent ce type de classe.

Je crois, Madame le Maire, que nous sommes tous convaincus de la nécessité d'accompagner ce type d'enseignement particulier. La Ville de Nantes fait un certain nombre d'actions en direction des personnes handicapées, et nous vous rejoignons et nous en sommes ravis. Je crois que nous avons vraiment besoin, pour cela, d'être en capacité d'aider les établissements qui accueillent ce type de structures. Il y a quatre classes, à Nantes, qui sont hébergées par l'enseignement privé, donc je crois que cela ne va pas pénaliser les finances de la Ville. Cela concerne quelques dizaines d'enfants. Il faudrait faire le décompte particulier. Tous ne sont pas des hors communaux.

Je vous demande vraiment de revenir sur cette décision de non-financement des hors communaux pour ce qui concerne ces enfants-là spécifiquement, afin d'assurer cet accompagnement des établissements privés à Nantes qui accueillent ce type de structures.

Mme le MAIRE – Merci. C'est effectivement un sujet qui est regardé avec grande attention. Pascal Bolo va vous donner les éléments du travail aujourd'hui engagé avec, d'ailleurs, la Direction diocésaine, et il y aura la formalisation de l'ensemble de ces éléments par un courrier qui vous sera adressé dès aujourd'hui. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Vous avez raison, Madame Garnier, de souligner que de la Ville de Nantes fait un effort particulier pour les élèves de ces classes, puisque dans le travail que nous menons avec la Direction diocésaine, qui n'avait pas appelé, je vous le dis, notre attention sur cette situation particulière, donc du point de vue de la Direction diocésaine, ce n'était pas forcément une difficulté, mais pour les enfants en situation de handicap dans l'enseignement spécialisé, la Ville va au-delà de ses obligations puisqu'il y a une majoration de forfait pour les enfants porteurs de handicaps de 55,50 euros, pour être précis, soit une bonification supérieure à 10 %.

Par ailleurs, et je vous situe le cadre de la réflexion, la responsabilité du financement de la scolarisation des enfants résidant dans une commune dépend de la commune de résidence et si nous avons, en plein accord avec la direction diocésaine, décidé que les enfants ne résidant plus à Nantes ne devaient plus percevoir le forfait du contribuable nantais, la Direction diocésaine a souhaité que cette mesure s'applique de manière dégressive en trois ans. Cela aura un premier effet, nous l'avons vérifié à la suite de votre interpellation, c'est que pour les écoles concernées par les cas que vous nous présentez, l'aide de la Ville de Nantes, compte tenu de cette dégressivité en trois ans, va rester au moins constante, si ce n'est supérieure. Il n'y aura donc pas de problème immédiat.

Par ailleurs, rien n'empêche, bien au contraire, les écoles concernées de demander aux communes de résidence de ces enfants d'assumer ce qui est leur responsabilité. Je ne vous dis pas cela pour renvoyer la balle parce que naturellement, nous allons regarder l'ensemble des situations et que nous allons rediscuter avec la Direction diocésaine sur ces cas particuliers. Je ne doute pas qu'on trouvera un

accord, mais c'est vrai que le principe reste bien que c'est la commune de résidence de ces enfants qui doit, tout à fait normalement, la loi et le règlement le prévoient, assumer cette charge.

On va trouver donc une solution, naturellement, parce que la situation de transition dans laquelle nous nous trouvons le justifie pleinement. Il n'est évidemment pas question de pénaliser quelqu'enfant que ce soit dans cette situation et je peux vous assurer que nous trouverons, en lien avec la Direction diocésaine, comme nous l'avons toujours fait, les moyens de résoudre ce problème particulier, qui, vous l'avez souligné et je vous en donne volontiers acte, n'est un problème budgétaire ni pour la Ville de Nantes, ni pour les communes de résidence de ces enfants. On va donc sûrement y arriver.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Salomon pour « l'Amicale Laïque des Marsauderies ».

Mme le MAIRE – J'en profite simplement pour ajouter un point, puisqu'il est sujet de nos actions éducatives et qu'il y a quasiment un an, après la question qui avait touché le pays, nous avons ici souhaité prendre trois engagements majeurs. Il me paraît donc naturel, un an après, de pouvoir rendre compte au Conseil municipal et donc, rendre compte aux Nantais de ces engagements.

Après les attentats qui avaient frappé la France, nous nous étions exprimés dans l'enceinte de ce Conseil en disant que notre responsabilité collective était à l'évidence de ne pas nous laisser uniquement happer par le temps de l'émotion bien naturelle, de ne pas nous laisser happer par le temps médiatique et de sur-médiatisation nationale de ces événements, mais bien de pouvoir engager une action dans la durée sur des sujets que chacun sait sensibles et compliqués. Je ne reviens pas sur la dimension de la sécurité, qui appartient au gouvernement et qui évidemment, avait été présente dans nos débats.

Ici, à l'échelle de la Ville de Nantes, nous avons pris trois décisions. La première était d'engager un travail au travers des projets éducatifs de territoire, travail qui a été enclenché, et un travail de formation de nos agents, je pense aux agents présents dans les crèches, je pense aux agents présents dans les écoles, je pense au périscolaire, qui a été évoqué tout à l'heure, je pense à l'animation sportive, je pense aux médiateurs de quartier, à ces professionnels qui, de fait, se retrouvent en première ligne sur le terrain et qui ont la difficile tâche de trouver les bons mots, de trouver les bonnes réponses. Il y a donc eu cet engagement de formation qui avait été pris, le 30 janvier dernier, qui a été évidemment tenu, puisque près de 1 000 agents municipaux ont d'ores et déjà pu bénéficier des formations que nous avons annoncées à ce stade. Évidemment, cette démarche va continuer.

Le deuxième engagement que nous avons pris dans l'ensemble de ce Conseil municipal relevait de la nécessité d'avoir des temps pour débattre, des temps pour échanger, des temps pour partager sur ces sujets importants du « vivre ensemble ». C'est dans cet état d'esprit que j'ai confié à Bassem Asseh la responsabilité de piloter une démarche de réflexion et de débat que nous avons appelé la démarche « libre ensemble », que nous avons menée en partenariat avec l'Université de Nantes, avec l'Université populaire, avec de nombreux acteurs associatifs qui sont engagés sur cette question, qui a démarré au mois de décembre et qui se poursuit jusqu'au mois de mars.

Le troisième engagement que j'avais pris ici, c'était la volonté de pouvoir réunir et pour la première fois sous cette forme-là, l'ensemble des conseils nantais qui se mobilisent sur les sujets d'égalité. Ce troisième engagement a lui aussi été tenu puisque samedi dernier, nous avons réuni, avec Aïcha Bassal, à la Manufacture des tabacs, à la fois le Conseil nantais des citoyens étrangers, le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, ancien Conseil nantais des personnes en situation de handicap, le Conseil nantais pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le Conseil nantais de la jeunesse. Plus de 120 personnes étaient présentes. Un certain nombre de propositions concrètes sur la question de la lutte contre les discriminations ont été formulées et évidemment, ce travail va se poursuivre.

Je tenais à rendre compte devant vous, devant les Nantais, de ces trois engagements. Je suis intimement convaincue que sur ces sujets, il n'y a aucune réponse unique, aucune réponse toute faite et

I – 24

je voudrais vraiment remercier à la fois les élus qui se sont mobilisés pour que ces trois engagements soient tenus, les services qui les ont accompagnés, mais aussi les habitants, qui, parfois ont pris leurs propres initiatives sur ce sujet. Je voudrais en citer une. Lors d'une des dernières cérémonies de vœux, j'étais à la maison de quartier de la Pilotière et un groupe de mamans m'a interpellée sur le fait que ces sujets continuaient à occuper les discussions. Elles ont pris à leur niveau une initiative, celle d'un café de discussion, qui est aujourd'hui soutenu par l'ACCOORD. Je cite cet exemple pour dire que notre état d'esprit, c'est bien à la fois la manière dont la Ville peut prendre toutes ses responsabilités sur des questions aussi importantes, au travers de l'éducation et la formation, à travers le lancement d'une démarche de réflexion et de débat intellectuel, à travers de lancement d'une logique de co-production sur des propositions pragmatiques sur la lutte contre les discriminations, mais aussi, comment la Ville peut se situer comme un accompagnateur, comme un facilitateur pour celles et ceux qui, à Nantes, souhaitent continuer à prendre des initiatives.

Cette démarche est donc engagée, ces trois engagements sont tenus et pour le premier et le troisième, l'éducation et la formation et la lutte contre les discriminations, évidemment, ils vont se poursuivre dans le temps.

Je vous propose de continuer et je donne la parole à Ali Rebouh pour nous parler de la réfection du terrain synthétique. En l'absence d'Ali Rebouh, c'est Pascal Bolo qui va rapporter sa délibération.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Le sportif !

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 5, intitulée :

Quartier Doulon-Bottière – Stade Audubon – Réfection du terrain synthétique de football – Validation du projet – Procédure adaptée – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Madame Garnier, ne soyez pas caustique, s'il vous plaît. La première des délibérations qu'Ali aurait eu le plaisir de vous présenter s'il avait pu être parmi nous ce matin concerne la réfection du terrain gazonné synthétique de football du stade Audubon, puisque nous arrivons à la période où plus de dix ans après le premier plan Cité Foot qui a vu la généralisation de l'édification de terrains synthétiques dans tous les quartiers nantais au service de leurs clubs respectifs, certains sont arrivés à un stade de vétusté qui nécessite de les réaménager petit à petit. Il s'agit donc tout simplement de la réfection de ce terrain synthétique du stade Audubon, pour un montant de 300 000 euros.

Mme le MAIRE – Catherine Touchefeu.

Mme TOUCHEFEU, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, il vous est proposé aujourd'hui de procéder à la réfection de ce tapis synthétique du stade Audubon. C'est un terrain qui a dû être le premier livré à Nantes, en 2002, et aujourd'hui, c'est vrai, il est usé et ne répond plus aux attentes, donc il a bien besoin d'être repris.

Je crois qu'on peut dire que la proposition que vous avez fait montre l'engagement de la collectivité pour le sport pour tous, parce que l'histoire du foot, à Nantes, c'est bien sûr l'histoire du FC Nantes, des grands moments qui rassemblent, mais c'est aussi l'histoire d'une centaine de clubs, de près de 7 000 licenciés. C'est l'histoire de ces animateurs, de ces bénévoles, de ces dirigeants, de ces arbitres en foot ou en foot en salle qui chaque jour, animent la ville et construisent ainsi, participent à la construction du lien entre les habitants.

Dans le quartier du Vieux Doulon, ce sont plusieurs clubs sportifs qui participent à cette dynamique depuis de très longues années. Pour faire dire favoriser ces engagements, la mise à disposition de terrains publics de qualité est bien sûr très importante.

Un terrain synthétique, cela ne résout pas tout, mais c'est un levier certain d'attractivité. Cela permet une utilisation beaucoup plus large et régulière. Cela permet aussi d'attirer de nouveaux pratiquants parce qu'au-delà des clubs, nous le savons aussi, les terrains synthétiques sont utilisés par les scolaires ou en accès libre. C'est un véritable élément de dynamique dans un quartier.

I – 25

Sur notre quartier, cette délibération était attendue. La Saint Médard, qui est le principal club utilisant Audubon, a été associée aux réflexions sur l'amélioration du terrain et au moment où s'engage le projet urbain des Gohards, qui va s'inscrire dans cette portion de l'est du territoire nantais, je crois qu'elle est aussi un signe pour les Doulonnais. Elle témoigne de la volonté de conforter les pratiques sportives et les clubs historiques dans le devenir du Vieux Doulon.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Patricia Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, chers collègues, je reviens sur le dossier des terrains synthétiques avec le premier remplacement du terrain Audubon, premier terrain synthétique nantais. Il ne s'agit nullement d'opposer bloc à bloc la solution engazonnée synthétique. Après la commission de mardi dernier, le 26 janvier, j'attendais la note de synthèse promise. Elle m'a été transmise hier soir à 16 h. Je ne peux donc reprendre précisément chaque point pour d'objectives comparaisons ou informations sur la troisième génération de synthétique ni sur le recyclage des anciens revêtements. Ce sera pour plus tard, même si j'ai compris qu'il était lassant pour certains de mes collègues d'y revenir.

Juste quelques points aujourd'hui : le coût de l'entretien des synthétiques peut sembler à première vue très intéressant, mais nous n'avons aucun détail. Par exemple, en période chaude, il est nécessaire de faire des arrosages très réguliers pour minimiser les dégagements de CO₂ dus aux substances chimiques. Dans les mêmes conditions climatiques, un terrain engazonné, à l'inverse, lui, absorbe le CO₂, ce qui est un bon point donc contre le réchauffement de la planète et pour la qualité environnementale des quartiers, souvent densifiés, et la qualité de vie des pratiquants, question de santé dont je viens avec plaisir de relever l'intérêt par Madame Naël.

Si un terrain synthétique représente la capacité de cinq gazonnés, ne pourrait-on pas dire qu'un terrain gazonné absorbe la pollution de cinq synthétiques ?

Enfin, il s'avère nécessaire aujourd'hui de traiter les abords de certains terrains synthétiques avec l'apparition de champignons et d'algues. Quel est le coût de ces produits chimiques ?

Je le répète, il ne s'agit pas d'opposer les deux techniques. Néanmoins, ne jouons pas les apprentis sorciers. Soyons vigilants surtout pour nos enfants et pour les pratiquants.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Sur ce débat, qu'il soit bien clair que nous sommes devant une nouvelle génération et y compris d'ailleurs sur le terrain Audubon, sur les terrains synthétiques dits de troisième génération, que nous avons interpellé le ministère de la Santé et le ministère des Sports qui ont effectué des recherches et qui nous indiquent qu'il y a un risque non significatif pour les utilisatrices et utilisateurs avec les synthétiques de troisième génération et que les risques liés à la sédentarité sont délétères en termes de santé et que dans le cas présent, l'incitation à l'activité physique que permet ce type d'équipement fait que le rapport bénéfice/risque pour la santé est très largement supérieur et très positif avec les terrains synthétiques.

Sur les risques environnementaux, là aussi, il n'y a pas d'études scientifiques probantes qui démontreraient quoi que ce soit contre l'implantation de terrains synthétiques, d'autant plus que la nouvelle norme en vigueur, NF P90-112, pour être très précis, est parfaitement respectée en la matière.

Il y a eu une évaluation environnementale de ces gazons synthétiques qui a été réalisée par le groupement d'intérêt scientifique français EEDEMS en partenariat avec l'ADEME, qui conclut, je cite, que « d'un point de vue éco-toxicologique, la nature des eaux ayant traversé un gazon synthétique de troisième génération se révèle sans impact sur l'environnement ». Cela signifie qu'on peut l'arroser autant que l'on veut, l'eau qui en sort reste tout à fait normalement utilisable.

I – 26

Il ne faut pas perdre de vue par ailleurs, quand on fait la comparaison synthétique/gazon naturel, qu'un gazon naturel implique l'utilisation d'engrais et une importante consommation d'eau. Donc sur le CO₂ consommé, je n'ai pas d'éléments particuliers, en revanche, sur le plan de la consommation d'eau et sur le plan de l'utilisation d'engrais de synthèse, le gazon naturel a également un certain nombre d'inconvénients.

Enfin, sur le traitement des déchets, puisqu'il faut aller au bout de tout cela, le cahier des charges de la consultation du synthétique d'Audubon exige des candidats une réutilisation du sable et des granulats du terrain actuel et que soit précisé le réemploi du tapis. On sait par exemple qu'il peut y avoir des applications géotextiles, sur le plan industriel qui peuvent réutiliser tout cela.

Nous sommes donc extrêmement attentifs à toutes ces questions. Nous sommes évidemment, avec la Direction de la santé publique et la Direction des sports, aux aguets de toute publication scientifique qui viendrait nous donner des précisions, parce qu'en clair, on a relativement peu de données.

Il reste évidemment la rationalité économique dont vous avez parlé. Vous voyez bien que le coût horaire d'utilisation est évidemment sans commune mesure entre un gazon synthétique un gazon naturel et que le développement que l'implantation de ces terrains synthétiques a permis pour la pratique sportive et pour les clubs concernés font que c'est vraiment une opération extrêmement positive. Sur le reste, nous sommes et nous resterons évidemment très vigilants.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Dossier suivant, Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 6, intitulée :

Associations sportives – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la traditionnelle première répartition des subventions avec les conventions et avenants y afférents.

C'est le programme des aides en faveur des associations sportives pour un montant total de 943 121 euros. Vous avez la répartition de ces aides entre les manifestations, le fonctionnement exceptionnel, la fonction sociale et de solidarité du sport, le plan Aviron, les emplois aidés et les subventions sportives communes pour un montant global de 875 796 euros.

Vous avez vu le détail dans la délibération. Je ne vous le livre pas in extenso, pas plus que la lecture exhaustive du tableau d'attribution de chaque subvention à chaque association sportive.

Je voudrais simplement vous dire qu'évidemment, l'enveloppe consacrée au soutien à nos clubs sportifs de quartier est intégralement maintenue et qu'il n'y a, dans ces décisions de subventions, aucune restriction de moyens accordés aux clubs sportifs, qui ont un rôle essentiel, on le sait, à la fois pour la cohésion sociale, l'éducation des enfants, mais aussi, la santé de nos concitoyens.

Mme le MAIRE – Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Benâtre au titre du pouvoir de M. Moreau pour le « Racing Club Nantais ».

Mme le MAIRE – Délibération 7, Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 7, intitulée :

Petite enfance – Conventions de fonctionnement avec l'association « Une Souris Verte » – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la convention de partenariat entre l'association Souris verte et la Ville de Nantes.

L'association Souris verte gère quatre multi-accueils sur la Ville de Nantes, soit 137 places d'accueil pour les enfants nantais. Cette association a intégré le guichet unique de la petite enfance au début de cette année et il convient de mettre à jour sa convention pour préciser les engagements réciproques de la Ville et de l'association.

Je profite de cette délibération pour saluer la démarche qui a été engagée dans le précédent mandat autour de la mise en place de ce guichet unique et revenir sur deux étapes importantes de la mise en place de ce guichet : en novembre 2011, la mise en place des relais d'accueil petite enfance, des points d'entrée uniques d'information aux familles, qui permettent à la fois d'obtenir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, les disponibilités, les inscriptions, les relations employeurs, les évaluations financières pour les familles, quatre relais d'accueil petite enfance sur la Ville de Nantes ; et en janvier 2013, la mise en place de l'inscription unique qui, elle, permet aux familles de déposer l'ensemble de leurs demandes d'inscription en accueil collectif en une seule démarche.

La mise à jour de cette convention avec les Souris vertes vient clore cette phase de mise en place du guichet unique qui a été enrichi l'année dernière par l'installation et le partage d'un logiciel commun à l'ensemble des établissements municipaux et associatifs pour gérer au mieux et dans les meilleurs délais les demandes des familles. Au-delà de l'aspect technique, c'est bien l'échange et le partenariat avec les crèches associatives qui est renforcé grâce à cet outil.

Cette dynamique, nous la poursuivons aujourd'hui, toujours dans l'objectif de faciliter la vie des familles et d'accompagner chaque famille qui en exprime le besoin vers une solution d'accueil adaptée.

Je signale à l'occasion la réédition du Guide petite enfance, en début d'année, qui a permis d'intégrer l'information concernant en particulier les maisons d'assistantes maternelles, les micro-crèches et les modalités pratiques pour mettre en place une garde partagée, par exemple, et également, le lancement d'une évaluation sur le guichet unique auprès des parents qui va nous permettre de continuer à améliorer et à ajuster le système.

Je vous propose donc d'approuver la signature de cette convention qui permet l'actualisation des engagements entre la Ville et l'association Souris verte.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, juste quelques mois pour dire que cette délibération en témoigne tout d'abord de la confiance que nous portons à la structure associative la Souris verte et notamment, aux équipes de professionnels qui œuvrent au quotidien auprès des 0-3 ans. Cette délibération est aussi l'occasion de souligner que nous tenons nos engagements, puisque nous nous sommes engagés à créer, au cours du mandat, 400 places municipales ou associatives et qu'en 2016, nous aurons la création et le financement de 123 nouvelles places en multi-accueil associatif. Je pense par exemple aux structures associatives Adelaïde, dans le quartier Hauts-Pavés Saint-Félix, avec 40 places, aux Apprentis d'Auteuil, qui sont sur l'ancien site de Trempolino, entre Bellevue, Chantenay et Zola, avec 45 places. C'est aussi l'extension des capacités d'accueil de l'Île aux enfants, pour le quartier du Breil, qui permettra d'accueillir 18 places et enfin, le site Croix-Rouge Saint-Luc, qui est à proximité de Canclaux, qui permettra 20 nouvelles places. Nous sommes donc bien dans la mise en œuvre de ce que nous avons dit.

Ghislaine Rodriguez l'a rappelé et je voulais juste aussi insister un petit peu sur le sujet du guichet unique, parce qu'elle a effectivement décliné toute l'importance et plus-value apportée aux familles grâce à la mise en place de ce guichet unique et que l'adhésion de la Souris verte, avec ses quatre

crèches et ses 137 places nous permet d'atteindre, si mes souvenirs sont bons, une quarantaine de structures associatives sur ce guichet, avec juste aussi quelque chose qui me semble extrêmement important, c'est de garantir aux parents la confiance dans le mode d'attribution des places. Pour garantir cette confiance, nous avons fait le choix, sur ce mandat, d'ouvrir la commission d'attribution des places en crèche à l'opposition.

Je tenais à souligner ces petits éléments sur ce dossier.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Dossier 8, Madame Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 8, intitulée :

Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Ce dossier concernant la première répartition des attributions de subventions aux associations dans le cadre de la politique de soutien au monde associatif.

Les subventions qui sont proposées soutiennent différentes associations et divers projets : amicales laïques, actions de citoyenneté, animations et actions de quartier, projets émergents, aides à l'emploi et aux syndicats. En proposant l'attribution de subventions, la Ville permet aux associations de mettre en œuvre leurs projets et de poursuivre leur activité.

Les subventions proposées à l'approbation du Conseil municipal porteront sur un engagement important puisqu'il s'agit de 837 905 euros, qui sont répartis de la façon suivante : 668 530 euros pour le fonctionnement des associations, 23 000 euros pour le soutien des projets émergents, 83 375 euros pour des co-financements d'emplois aidés et 45 000 au titre des lieux collectifs de proximité. À noter que pour ces derniers, nous avons déjà voté ce montant lors du dernier Conseil municipal. Il s'agit donc aujourd'hui de répartir ce montant entre les trois associations concernées.

Vous avez, mes chers collègues, l'ensemble du détail dans l'annexe 1. Je ne vais pas le détailler dans son intégralité, car le soutien, aujourd'hui, est important, comme j'ai pu vous le dire. Il concerne plus d'une centaine d'associations, 106, pour être précise et donc, autant de diversité de projets.

Cependant, si vous me le permettez, Madame le Maire, j'aimerais donner la parole à notre collègue Benjamin Mauduit, qui, au titre de sa délégation, est en charge des projets émergents.

Mme le MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire, merci, Madame Bassal.

Un projet de jeu immersif sur tablette porté par des infirmiers du CHU et censé diminuer l'anxiété générée chez les enfants en partance pour le bloc opératoire avant une opération chirurgicale, un projet de plate-forme participative de traducteurs amateurs et volontaires au service des Nantais au quotidien et enfin, un projet artistique voué à améliorer les conditions d'intégration des nouveaux élèves dans des écoles supérieures.

Quel est le point commun entre ces projets ? C'est le sens commun qu'ils ont en commun : des projets d'entraide qui créent du liant entre les citoyens, des projets où la matière culturelle et artistique crée de la cohésion sociale.

Le fonds à l'émergence proposé par la Ville de Nantes sert à donner un coup de pouce, à pousser à l'expérimentation. C'est un fonds destiné à faire émerger chez les Nantaises et les Nantais des innovations du quotidien, des projets de leur temps, aux colorations tout autant poétiques, artistiques

que pratico-pratiques, bref des projets singulièrement communs dont le but est de sublimer notre quotidien.

Madame Bassal, c'est à vous.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Monsieur Mauduit, pour ces précisions.

Par ailleurs, l'attribution de ces subventions nécessite deux conventions et deux avenants. Il est proposé une convention avec l'association Audace pour une durée de trois ans, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 38 000 euros, une autre convention avec l'association de défense et de protection de la qualité de vie et de l'environnement des habitants et usagers du quartier Saint-Félix pour une durée de trois ans, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 500 euros, l'approbation également d'un avenant n° 1 à la convention du 12 octobre 2015 entre la Ville et l'association Cité Monde, qui prévoit le versement d'une subvention de 4 967 euros pour le financement d'un emploi aidé et enfin, l'approbation de l'avenant n° 9 à la convention du 5 avril 2013, prolongée par avenant n° 8 jusqu'au 31 décembre 2016, entre la Ville et l'association Regart's, qui prévoit le versement de deux subventions de 4 967 euros pour le financement de deux emplois aidés.

Comme vous pouvez le voir, mes chers collègues, à travers cette délibération, c'est bien parce que nous reconnaissons le rôle essentiel, la richesse et la plus-value de ce qu'apportent les acteurs associatifs à notre ville que nous maintenons très fortement notre soutien aux associations.

Je profite également de cette délibération, si vous me le permettez, Madame le Maire, pour remercier ici devant notre assemblée délibérante les milliers de bénévoles nantaises et nantais qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie en s'engageant fortement chaque jour pour faire vivre la dynamique citoyenne. Ils et elles jouent un rôle déterminant essentiel dans notre ville et je voulais ici saluer leur engagement et leur travail. Nantes est riche de leur implication.

Il me reste donc, mes chers collègues, à vous proposer d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Vous nous proposez de financer, dans cette délibération, des emplois aidés pour un montant de plus de 40 000 euros. Vous êtes en réalité dans la roue du gouvernement, qui a débloqué 100 000 contrats aidés de plus en 2015.

Ce traitement social du chômage et non économique trahit l'urgence où se trouve François Hollande d'engranger des résultats sur l'emploi afin de pouvoir revenir en 2017. Nous avons toutefois de très sérieux doutes sur la méthode et sur l'efficacité de ces mesures. Il est connu que le passage par un contrat aidé dans le secteur non marchand réduit les chances futures de trouver un emploi non aidé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'INSEE, dans un rapport au mois de juillet dernier. *Les Échos* disaient même, en reprenant ce rapport, que les emplois aidés sont un remède qui aggrave le mal. Deux ans et demi après leur passage en contrat d'accompagnement dans l'emploi, le fameux CAE, les bénéficiaires ne sont que 33 % à disposer d'un emploi non aidé, contre 38 % des personnes présentant les mêmes caractéristiques au départ, mais non passées par cet emploi aidé.

Plusieurs explications. D'abord, le fait que les emplois aidés dans le secteur non marchand, c'est-à-dire associations, collectivités locales, sont éloignés des emplois auxquels le bénéficiaire est susceptible de postuler par la suite. Ensuite, le fait que le passage par l'emploi aidé envoie un signal négatif aux employeurs, alors même que les bénéficiaires ont montré leur volontarisme à aller vers l'emploi. C'est évident.

Dans le contexte actuel de chômage, on sait que l'emploi associatif résiste relativement bien, grâce aux contrats aidés, mais qu'il y a un effet de leurre, car le turnover est très important et n'ouvre pas aux emplois pérennes. La seule chose qui soit pérenne, c'est l'emploi aidé en lui-même. En revanche, le passage par un emploi aidé dans le secteur marchand a un impact réel sur l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires.

I – 30

Ces éléments indiquent clairement l'impasse où nous conduisent les politiques de l'emploi en place, qui construisent aujourd'hui leur château de cartes sur le secteur non marchand : plus de 80 % des actuels emplois d'avenir, par exemple. Cela prouve donc que cette mesure ne prend pas. À croire d'ailleurs que Nantes joue le bon soldat du national avec un quota d'emplois aidés.

Si vous parlez d'emplois aidés, vous avez, par le passé, parlé d'emplois d'avenir, d'emplois jeunes, et quand on revient sur les chiffres de ces emplois, les emplois Jospin, appelons-les comme cela, le résultat est assez simple puisque 80 % de ces emplois Jospin ont trouvé un emploi, effectivement, mais dans les collectivités. Or on sait que ce sont les entreprises qui recrutent aujourd'hui et non les collectivités.

C'est pourquoi de notre côté, vous le savez, nous proposons ce qui n'a jamais été essayé : la réduction des charges sociales. C'est une mesure peut-être trop pragmatique pour un monde politique, à droite comme à gauche, qui n'a pas assez l'expérience de l'entreprise. Mais dans le quotidien des PME et des TPE, ce serait la mesure d'avenir, celle qui permettrait d'embaucher.

La dernière mesure, et vous m'en parlerez peut-être, les 2 000 euros à l'embauche donnés et indiqués il y a quelques semaines, c'est bien, mais je crois qu'on ne pilote pas une entreprise sur quelques jours et sur un chèque simplement. Cela se pilote sur plusieurs trimestres et plusieurs années. Aujourd'hui, on a l'impression que ce chèque est plus une jolie récompense « court-termiste » et pas du tout une stratégie à long terme dont on a réellement besoin aujourd'hui.

Nous allons voter cette délibération parce que nous reconnaissons évidemment la valeur sociale de ces emplois, mais nous appelons de nos vœux un changement de logiciel de ces politiques profond et rapide.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je ne doute pas que le tissu associatif nantais appréciera à sa juste mesure la position qui est la vôtre sur ce qui fait partie du soutien à la vie associative nantaise. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – L'opposition vient une fois de plus de prouver sa méconnaissance du milieu associatif et notamment, des besoins des structures associatives. J'ai rencontré et je rencontre, avec mes collègues, des structures qui viennent nous demander un soutien financier pour cofinancer des emplois aidés. Aujourd'hui, nous avons évidemment un maillage important des structures associatives sur l'ensemble de nos territoires. Nous avons des associations qui sont des associations composées purement de bénévoles et nous avons des associations qui ont également des salariés. Et aujourd'hui, sans le soutien de la ville et des collectivités, ces salariés ne pourraient pas exercer et les activités les actions portées par ces associations ne pourraient pas avoir lieu.

Donc comme vient de le dire Madame le Maire, je vous invite à préciser vos remarques au monde associatif. Je pense qu'ils apprécieront.

D'autre part, vous dites que c'est notre majorité ou en tout cas, le gouvernement actuel qui propose. Je vous invite à regarder d'autres collectivités où il y a une autre majorité que la nôtre : l'accompagnement, le soutien aux contrats aidés se fait également.

Vous avez aussi fait référence aux emplois jeunes. Cela en tout cas a permis aux personnes qui ont pu en bénéficier une meilleure formation et une meilleure insertion dans la vie professionnelle.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. C'est très bien de donner de grandes leçons sur les associations, encore faudrait-il commencer par ne pas leur mentir, comme vous l'avez fait, puisque après avoir dit que vous maintiendriez le montant accordé aux associations, vous avez décidé de le diminuer de 5 % sur le budget 2016, et l'avenir nous dira à quel point vous continuerez en ce sens en continuant à trahir vos engagements. Donc merci pour les grandes leçons sur le tissu associatif, mais nous n'avons, je pense, aucune leçon à recevoir quand on voit l'attitude que

vous avez par rapport au tissu associatif nantais et les contre-vérités et la trahison des engagements vous avez pris vis-à-vis d'eux. Premier point.

Deuxièmement, je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse échanger de manière un peu plus constructive. Pourquoi est-ce que dès qu'on fait une remarque, dès qu'on soulève ce qu'on estime être une réelle difficulté par rapport à l'insertion professionnelle des emplois d'avenir... ? Et c'est de cela dont vous a parlé mon collègue Guillaume Richard... Alors on s'occupe des associations, je n'y reviens pas. Il est intéressant aussi de s'occuper des jeunes qui vont avoir besoin de s'insérer professionnellement sur le marché du travail. On peut donc peut-être regarder les différents sujets. Pourquoi est-ce que dès qu'on soulève une difficulté ou un point de désaccord, on nous parle de méconnaissance ou d'insensibilité au réseau associatif nantais ? Je crois que ce serait intéressant d'avoir un débat un petit peu plus construit sur ce sujet-là. Mon collègue Guillaume Richard a cité une enquête menée par l'INSEE, reprise par le journal *Les Échos*, qui pointe un certain nombre de difficultés manifestes qui aujourd'hui, nous disent ce que les emplois d'avenir sont en train de devenir un obstacle à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Prenons-en acte et réfléchissons à la pertinence de cette politique qui peut être conduite en matière sociale, mais qui, à l'évidence, en matière économique, ne fonctionne pas.

Mme le MAIRE – Elisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Juste quelques mots, quand même, sur cette question des emplois d'avenir. Je suis très surprise par votre intervention parce que nous sommes en train, de faire le bilan après les trois premières années, que nous pourrions vous communiquer, et nous allons faire la démonstration que les emplois d'avenir sont au contraire une mesure d'insertion professionnelle. Je vous rappelle qu'à l'origine, ces emplois ont été fléchés sur des métiers qui avaient été identifiés comme des métiers à recrutement fort dans les années à venir et qu'une partie, alors là, si je parle quasiment en interne de nos collectivités, on a même des emplois d'avenir qui ont été recrutés et titularisés. J'avoue que je suis très surprise par votre méconnaissance du sujet.

Mme le MAIRE – Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame Lefranc, pour votre intervention, puisque ce que j'ai dit précisément, c'est qu'un emploi aidé, pour 80 % de ces emplois, termine ensuite dans les collectivités territoriales. C'est évidemment très bien, simplement aujourd'hui, on sait que les générateurs d'emplois sont les TPE et les PME et que donc, simplement 20 % de ces gens-là vont dans les TPE et les PME. Donc la solution n'est pas bonne. Et je n'ai rien dit contre les associations. Je dis simplement que le procédé des emplois aidés n'est pas la bonne tactique pour réussir à se battre contre le chômage.

Mme le MAIRE – Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Je pense qu'une partie de la difficulté, c'est que dans ce que vous avez dit, vous avez évoqué les difficultés qui sont liées au chômage, les éventuelles solutions qui peuvent être apportées au chômage, notamment par le biais de la baisse des cotisations patronales, sociales, vous avez même dit « charges sociales »..., je n'ai aucun problème avec la notion. Vous savez que je travaille dans le privé donc je n'ai pas de difficulté avec le sujet... Je pense que ce qu'on vous a dit au sujet de votre approche du monde associatif provient du fait qu'au travers d'une délibération qui concerne un certain nombre de postes, donc de ressources humaines, de compétences, de talents dans un monde associatif, vous abordez la question du chômage alors que ce qu'on aborde, nous, ce sont les talents et les compétences dont le monde associatif a besoin. Donc d'un seul coup arrive la question du chômage, d'un seul coup arrive l'opposition entre le secteur privé le secteur associatif... Je pense vraiment que la confusion vient de là et notre remarque sur votre approche du monde associatif vient aussi de là. Évidemment, dans le monde associatif, il y a besoin d'un certain nombre de talents, des talents qui peuvent aujourd'hui s'exercer dans cette notion de service qu'offre le monde associatif et qui, demain, peuvent très bien s'exercer dans le service public, mais aussi, dans les services qui viennent du secteur privé, puisque vous savez aussi que le secteur privé est très tertiaire et donc, orienté sur les

services. Je pense vraiment que la difficulté qui se soulève là, c'est que vous avez abordé la question du chômage, des cotisations sociales, au travers d'une question qui était une délibération sur des talents qui arrivent dans le secteur associatif. Voilà. C'est aussi simple que cela. Je pense que c'est une vision de la société et en partie, de l'économie, qui est un peu différente entre vous et nous. Rien de très grave en soi.

Mme le MAIRE – Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Je voulais juste faire une remarque parce qu'on assiste à un drôle de manège, depuis ce matin, avec le retour dans le passé de Madame Garnier et son Politburo et le retour également dans le passé de Monsieur Richard, qui enfonce le clou de ces propositions, des vieilles recettes libérales portées par le MEDEF, avec son opposition classique et malheureusement trop entendue, entre l'emploi public, privé et associatif, mais également, la reprise des vieilles recettes libérales qui n'ont jamais fonctionné depuis trente ans, avec la volonté de développer les exonérations de cotisations sociales, dont d'ailleurs, vous nous dites qu'elles n'ont jamais été essayées, mais rappelons-nous Monsieur Sarkozy avec la défiscalisation des heures supplémentaires... Pour quels résultats sur la courbe du chômage à l'époque ? À un moment donné, il faut se dire les choses telles qu'elles sont. Vous êtes la droite du passé avec des idées du passé.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – C'est vrai que le communisme, cela marche mieux, Monsieur Salecroix.

Mme le MAIRE – Si vous voulez bien, on va revenir au sujet de la délibération. Je rappelle que le sujet de cette délibération, c'était le soutien à la vie associative.

Je voudrais revenir sur un point, Madame Garnier, c'est la cohérence des positions. On ne peut pas dire une chose et son contraire dans la même assemblée. Vous ne pouvez pas, d'un côté, pointer du doigt, et avec le raisonnement que Bassem Asseh a rappelé, une forme de soutien, parce que le soutien nantais à la vie associative, il est pluriel. Il se fait sous forme de subventions, il se fait sous forme de mise à disposition de locaux, il se fait effectivement avec des contrats aidés, assumés, pour permettre à des hommes et des femmes engagés de faire vivre un projet associatif, il se fait dans l'accompagnement, par exemple, du centre de ressources et d'accompagnement que constitue le CADRAN. Vous ne pouvez pas, d'un côté, nous dire qu'il faut soutenir la vie associative et de l'autre côté, critiquer ce qui est un des leviers pour le faire.

De la même manière, je vous le redis : vous ne pouvez pas, dans un des journaux les plus marqués de ce pays, *Valeurs actuelles*, je le rappelle, avoir ciblé, à un moment donné... Les choix politiques, ils ont un sens. Dans cette intervention, vous aviez ciblé deux sujets, critiqué deux sujets sur la politique nantaise : les logements sociaux et notre soutien à la vie associative. Alors, vous ne ferez croire à personne, dans cette ville, mais à personne, que vous seriez devenue par un coup de baguette magique la grande défenseuse des bénévoles nantais. Ou alors, dites-nous que vous revenez sur les propos que vous avez émis dans le journal que j'évoquais tout à l'heure.

Ensuite, je voudrais simplement revenir sur un point de votre intervention, Monsieur Richard. Moi, je ne me reconnais pas du tout dans cette opposition entre l'emploi public et l'emploi privé. Oui, je crois au service public. Je suis convaincue que le service public est une des forces de notre pays. C'est la raison pour laquelle je suis aussi convaincue que le service public doit continuer à bouger, à innover, à inventer et à Nantes, je fais l'expérience tous les jours de la capacité du service public à la nantaise de mener cela. Dans le même temps, il suffit de regarder les chiffres : dans ce pays, la majeure partie des emplois, c'est dans le secteur privé qu'ils se créent. Je vous invite à relire les propos que j'ai tenus lors des vœux aux institutionnels le 4 janvier : cette phrase, je l'ai dite telle quelle. Donc il n'y a pas de faux débat là-dessus il y a par contre soit une vision qui vise à opposer l'un à l'autre, soit une vision qui vise à conjuguer.

Moi, je suis tout aussi fière qu'ici, sous l'impulsion d'Élisabeth Lefranc, nous travaillions effectivement à la formation des emplois d'avenir pour leur donner la capacité à choisir un projet professionnel que je suis intéressée, pour prendre le dernier exemple en date, hier soir, par le fait d'échanger avec les

grands comptes de ce territoire, d'Orange à Engie, en passant par Airbus, pour faire avec eux le point sur leur plan de charge, sur la manière dont nous travaillons ensemble, parce qu'ils sont un des moteurs du développement économique et donc, de l'emploi du territoire.

Donc oui, cette vision est dépassée. Cette vision a vingt ans de retard. Moi, je fais partie de cette gauche moderne qui assume qu'on peut bosser avec les entreprises, qu'on peut travailler avec elles, surtout quand on est dans la sixième ville de France, et qu'en même temps, on peut croire au service public. Bien sûr que le pays a besoin de ces forces-là. Les opposer n'a vraiment aucune efficacité, aucun pragmatisme, pour reprendre des termes que vous affectionnez.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Salomon pour « l'Amicale Laïque des Marsauderies » et de Mme Rodriguez pour l'association « A l'Abord'âge – le Café des enfants ».

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Nicolas Martin pour nous parler de la pépinière jeunesse à Bellevue.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 9, intitulée :

Adolescence et jeunesse – Pépinière d'initiatives jeunesse quartier ouest Bellevue – Convention – Subventions – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne effectivement la mise en œuvre opérationnelle 2016 de la pépinière jeunesse de Bellevue, mais aussi, la première répartition de subventions au titre des associations de jeunesse pour cet exercice 2016 ainsi que des aides aux emplois dans la vie associative qui concerne la jeunesse et enfin, une adhésion de la ville à l'ANACEJ, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

En ce qui concerne la pépinière jeunesse, le 2 novembre dernier, nous avons voté le principe de cette pépinière à Bellevue. Elle est issue d'une longue concertation, qui est née en 2013 autour d'un mandat citoyen, je le rappelle, et qui a mobilisé des associations, mais aussi des habitants, évidemment les jeunes du quartier, sur une maturation qui a permis de définir collectivement, et je reviens sur le débat de tout à l'heure, la question de la consultation, de la participation : c'était une participation effective, constructive, où effectivement les propositions des habitants ont bien été reprises dans un mode opérationnel et de gouvernance, avec pour principe d'avoir une association, sur le territoire, dédiée aux initiatives de jeunes.

On peut noter aussi la volonté de faire d'abord une dynamique collective sur ce territoire avec notamment deux acteurs associatifs, une association très ancrée dans le quartier de Bellevue, qui s'appelle les Quais de la mémoire et une association qui a aussi un large réseau étudiant, qui s'appelle l'Atelier des initiatives, pour travailler ensemble, main dans la main, à l'accompagnement, l'information des jeunes sur leurs projets.

Cette volonté elle s'est traduite par la création d'une association, en décembre dernier, une pépinière jeunesse Nantes Ouest, conformément au schéma de gouvernance qui permet à cette association d'y associer les acteurs du territoire : jeunes, acteurs institutionnels, associations et habitants.

Pour l'exercice 2016, quatre orientations vous sont proposées. Une première autour de l'incarnation de ce projet, de façon à ce que cette association regroupe un maximum d'acteurs du territoire. Ce ne sont pas seulement les associations d'éducation populaire qui se sentent concernées par la jeunesse, mais ce sont aussi les entreprises, la mission locale, les lycées, bien sûr et le lycée Camus, sur ce secteur-là qui sont concernés. C'est donc un maillage assez important d'acteurs autour de ces jeunes. C'est aussi faire reconnaître et faire connaître cette pépinière aux jeunes, donc aux principaux usagers, avec un travail de communication, d'information, notamment avec un certain nombre de capsules vidéo qui ont

I – 34

été faites par les jeunes et pour les jeunes. Enfin, un travail aussi très intéressant est mené en lien avec une sociologue, Madame Bordet, autour du diagnostic du territoire sur ce qu'un jeune de 16 à 25 ans peut attendre aujourd'hui de ce territoire et comment il s'y identifie.

Enfin, le dernier élément sur cette pépinière et sur ce programme d'actions 2016, c'est notre ambition d'aller toucher tous les jeunes et notamment, les jeunes qui sont peut-être les plus éloignés de l'offre institutionnelle. Là aussi, il y a un enjeu très fort de territoire pour qu'effectivement, l'ensemble des acteurs, il n'y a pas qu'une jeunesse, mais des jeunesses, que l'ensemble des acteurs de ce territoire puisse effectivement couvrir et se mettre en mouvement pour aller à la rencontre de l'ensemble des jeunes. C'est le fameux principe de l'« aller vers ».

Pour cela, je vous propose de voter une délibération de 80 000 euros à destination de cette association.

Le deuxième objet de cette délibération, ce sont les subventions aux associations. Pour ce premier exercice, il s'agit notamment d'une subvention à l'association HB2 pour son fonctionnement, association qui est également sur le territoire de Bellevue, précisément au Jamet, et qui propose donc l'accompagnement d'un très grand nombre de jeunes sur la culture hip-hop danse urbaine avec un esprit très ouvert et socioculturel (15 500 euros).

Le troisième volet de cette délibération, ce sont les contrats aidés. Nous nous sommes longuement exprimés sur le sujet dans le cadre de la délibération précédente. Je ne m'étendrai donc pas sur le sujet. Néanmoins, il s'agit de cinq associations, l'association Quais de la mémoire, pour une aide additionnelle à hauteur de 10 % d'un SMIC, soit 2 484 euros, et quatre autres associations : Entreprise dans la cité, qui réalise d'ailleurs un événement majeur, « Place ô gestes », qui réunit près de 6 000 personnes sur la place de Nantes (le fait d'avoir un emploi dans une telle association a toute son utilité et là, on est bien sur les problématiques d'emplois), les associations C'West, Make a Move et enfin, l'association DIPP.

Pour terminer cette délibération, je parlerai effectivement de notre souhait d'adhérer à l'association ANACEJ, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, avec laquelle nous avons tissé des liens depuis maintenant plusieurs années et qui nous permet aussi de partager nos politiques de la jeunesse. Un groupe est notamment en train de se monter sur les villes de plus 100 000 habitants et on voit bien que la question de l'engagement, du dialogue citoyen, qui sera aussi le sujet de la délibération d'après, sont des préoccupations d'un certain nombre de villes et qu'il est important de pouvoir partager nos bonnes pratiques et s'inspirer aussi de ce qui se fait ailleurs.

Voilà pour cette délibération.

Mme le MAIRE – Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Je voulais juste en quelques mots illustrer, à l'occasion de la présentation de cette délibération sur la mise en œuvre opérationnelle de la pépinière jeunesse Ouest de Bellevue... J'espère que je vais le faire avec moins d'émotion et moins de passion que tout à l'heure, sachant qu'effectivement, je pense que la question de la concertation est essentielle et qu'en tant qu'adjointe de quartier, et je pense que je peux parler pour l'ensemble de mes collègues adjoints de quartier, nous ne ménageons ni notre peine ni notre intention pour aller vers les gens et pour faire émerger aussi les remontées et les besoins et aussi, prendre en considération les personnes auxquelles on s'adresse. Je vais donc essayer d'être moins passionnée.

En revanche, je rappellerai peut-être deux choses. D'abord, cette pépinière jeunesse s'inscrit dans la politique jeunesse qui avait été menée sous le mandat précédent, sous la houlette de Johanna Rolland, avec la volonté de mailler le territoire de lieux d'accueil et de lieux d'accompagnement aux projets des jeunes. Cela, c'était une première chose.

La deuxième était l'exigence également posée par Johanna Rolland à ce moment-là sur la qualité de la concertation que l'on devait mener avec les acteurs qui interviennent dans le domaine de la jeunesse et avec les acteurs jeunes. On ne va pas auprès des jeunes simplement pour leur dire deux ou trois petites choses, on y va aussi avec l'intention d'avoir à la fois de l'écoute et un retour.

I – 35

Nous avons également, à ce moment-là, repéré plusieurs acteurs sur le territoire en les sollicitant en amont pour pouvoir aussi travailler avec eux à l'élaboration de l'avis citoyen qui a été rédigé et sur lequel nous avons travaillé en 2013 pendant plusieurs mois sur comment on pouvait concevoir cette pépinière jeunesse. Il y a donc eu la rédaction d'un avis citoyen. Il y a eu une restitution en juillet. Ensuite, il y a eu un travail dans les services pour essayer de voir la faisabilité des propositions. Il y a eu un retour auprès de ces différents acteurs : acteurs associatifs, acteurs jeunes, habitants et professionnels, ce qui est plutôt intéressant, parce qu'il y avait une palette de différents acteurs, avec une restitution en décembre, et sur toute l'année 2014, des séances de travail, d'approfondissement sur des thématiques qui nous semblaient essentielles sur la façon dont on pouvait gérer une pépinière, qui pouvait la prendre en charge et notamment, travailler sur la rédaction d'une charte. C'était donc quand même un travail conséquent et sur lequel il y a eu une mobilisation, une motivation de tous les acteurs pendant plusieurs mois, ce que je tiens à souligner parce que ce n'est pas toujours évident.

En 2015, un travail a été mené sur le partenariat et la finalisation de la charte, avec en septembre 2015, la préfiguration de cette pépinière, avec les porteurs de projets, tu l'as rappelé, Nicolas, notamment les Quais de la mémoire, un acteur historique du quartier de Bellevue, mais également, l'Atelier des initiatives qui est basée à la Station, au bas de Chantenay, une association qui draine un public beaucoup plus large que le quartier de Bellevue parce que l'objectif premier était aussi d'avoir une pépinière qui s'adresse à l'ensemble des jeunes et sur l'ensemble du territoire. Elle n'est pas concentrée qu'à Bellevue, elle est effectivement sur le grand quartier Ouest et peut aller au-delà, même sur le quartier Dervallières – Zola.

Je souhaitais insister sur ce travail de concertation. Je me réjouis que cette année 2016 soit celle de la mise en œuvre opérationnelle avec, tu l'as rappelé effectivement, plusieurs actions qui ont été menées. La question de l'« aller vers », notamment, est une question essentielle puisque là encore, c'est une autre manière d'aller vers des publics qui ne viennent pas facilement pour pouvoir exprimer des choses. Il me semblait important de le rappeler.

Je vous invite donc également à voter cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Nicolas Martin pour le renouvellement du conseil nantais de la jeunesse.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 10, intitulée :

Adolescence et jeunesse – Renouvellement du Dialogue Citoyen Jeunesse – Mise en place d'un Conseil dénommé « Nantes&co 16/25 » – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Cette délibération concerne effectivement le renouvellement du dialogue citoyen concernant la jeunesse, qui n'est pas un sujet nouveau, puisque l'engagement et la pratique du dialogue entre la Ville et sa jeunesse date de 2003. L'intention est toujours présente. C'était de faciliter l'expression des jeunes, d'inviter à participer, à se mettre en action et de permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement.

Nous avons donc développé un certain nombre de dispositifs, de propositions, je pense notamment aux forums quartier, aux ateliers du jeudi, qui permettent aux jeunes, dans un café de la ville, de s'exprimer sur les différents sujets d'intérêt public, d'intérêt de leur choix aussi. La participation se construit... On vient de parler à l'instant de la pépinière jeunesse, où les jeunes ont eu toute leur place et donc, pendant plusieurs mois, ont eu l'occasion aussi de s'exprimer sur ce qu'ils pouvaient attendre d'une participation, d'un accompagnement sur les projets qui leur tenaient à cœur.

On peut parler aussi de la mise en action, qui est aussi une demande forte des jeunes, avec le festival Spot qui aujourd'hui, s'inscrit au mois de juin et permet à toutes les formes artistiques portées par les jeunes de s'exprimer. On a également le CLAP, qui est une bourse aux projets allant jusqu'à

I – 36

1 500 euros qui permet à des jeunes de porter des projets dans la ville, à la fois dans le domaine de la culture, des sports, de la mobilité internationale, mais aussi dans le champ du développement durable, dans la transformation de la ville, des projets autour de l'économie sociale et solidaire.

C'est donc déjà une palette assez engagée, assez riche, ce qui amène aujourd'hui à s'interroger : pourquoi aller plus loin ? Je dirai que déjà cette première période a été positive et ici, dans cette assistance, un certain nombre d'élus, de collègues, je pense à Omer Demirel, à Yasmine Ghenaï, à Mounir Belhamiti, sont passés par le Conseil nantais de la jeunesse et montrent aussi que cet engagement dans un conseil nantais de la jeunesse a du sens et qu'effectivement, il produit de l'engagement, y compris de l'engagement politique, ce qui est tout à fait louable lorsque l'on souhaite avoir une jeunesse impliquée dans la citoyenneté.

Aller plus loin, c'est effectivement, peut-être, donner plus de visibilité au dialogue citoyen de la jeunesse. C'est aussi pour cela qu'avec Bassem Asseh, nous avons travaillé ensemble sur l'offre globale du dialogue citoyen, le fameux Nantes&co. Si on l'appelle Nantes&co 16-25 ans, c'est aussi pour se dire qu'il y a un appel général, pas simplement en direction des jeunes, au dialogue avec la Ville. C'est un principe qui est cher dans ce mandat, bien entendu. Il y a aussi un principe de la co-construction, qui est également un élément extrêmement important, effectivement. On en parle régulièrement en conseil. Et à titre d'exemple, avec Bassem Asseh, nous avons, au mois de mars dernier, proposé à une trentaine d'associations de jeunesse de pouvoir aussi interroger les jeunes avec lesquels ils sont en contact parce qu'effectivement, la Ville n'est pas directement en contact avec les jeunes, elle passe aussi par de la médiation, un grand nombre d'acteurs associatifs. Et la richesse de la vie associative nous permet aussi de travailler ce dialogue-là. 520 contributeurs, 17 propositions structurées nous ont permis de construire ce nouveau conseil Nantes&co 16-25.

Enfin, il y a aussi une volonté, le fameux « aller vers ». Je pense effectivement que de ce point de vue-là, tous les jeunes ne s'expriment pas, tous les jeunes n'ont pas non plus la même facilité d'expression, pour aborder la question des institutions et donc notre volonté, c'est aussi de démultiplier la médiation. La médiation peut être portée par le tissu associatif, mais elle peut aussi être portée par les entreprises. Là non plus, nous ne les opposons pas. Je pense que des jeunes sont aussi en entreprise, ils ont des choses à dire. Des entreprises qui emploient des jeunes sont également des partenaires de ce dialogue 16-25 parce que la question de l'emploi est au cœur des préoccupations de cette tranche d'âge. Donc on cherche la diversité pour effectivement, avoir de la représentativité dans ce dialogue, ce nouveau dialogue renouvelé.

Un dernier point d'attention est celui de la souplesse et de la transparence. On a besoin de souplesse et les jeunes nous le disent : la réunionite ne leur convient pas toujours. Ils veulent pouvoir venir, sortir, revenir, avoir de la distanciation par rapport à ce mode de dialogue. Je me tourne vers Franckie, sur le numérique. L'outil numérique, on le voit bien, l'utilisation des réseaux sociaux, ce sont effectivement de nouvelles pratiques et le signal qu'ils nous renvoient est de pouvoir avoir un suivi et, ce qui est une exigence de notre part, de transparence. Le site Nantes&co, qui intégrera prochainement un onglet dédié au dialogue jeunesse sera aussi le lieu de la traçabilité et de la clarté de nos engagements vis-à-vis de cette jeunesse.

Voilà les points essentiels. Si vous voulez en savoir plus, je vous invite au lancement, puisque le 3 mars prochain, nous aurons une soirée dédiée justement à ce dialogue renouvelé avec des jeunes, qui nous ont déjà proposé deux sujets : un premier sujet sur les pratiques libres sur l'espace public, entre la glisse, les parcours, la danse urbaine, le hip-hop... On voit bien que l'occupation de l'espace public est un vrai sujet d'intérêt, et je pense que les débats seront passionnés... Et puis la pratique du numérique dans le dialogue. Avec Franckie, nous allons travailler cette question pour s'enrichir des propositions des jeunes sur ce sujet-là, qui est aussi au cœur du renouvellement des pratiques dans le dialogue avec la jeunesse.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Dommage que Julien Bainvel ne soit pas là parce qu'il m'aurait encore dit qu'on en fait trop, du dialogue citoyen...

Je voulais en profiter juste rapidement pour remercier les jeunes, les associations et les services, qui s'adaptent avec nous à cette nouvelle façon de faire du dialogue citoyen avec un public particulier. Vous savez qu'en 2015, nous nous sommes pas mal attardés et nous sommes entrés dans le détail de la mise en place du dialogue citoyen au niveau des différents quartiers de la ville. Cela, c'est plutôt l'axe géographique. Maintenant, en 2016, nous allons faire un focus plus particulier sur l'axe thématique. Tout comme il est nécessaire d'échanger, d'écouter et de prendre en compte l'avis des habitants sur des problématiques de proximité, il est aussi nécessaire de le faire sur des thématiques un peu plus généralistes qui concernent l'ensemble de la ville, qu'on puisse le faire de façon adaptée aux publics auxquels on s'adresse et donc, Nicolas Martin vient de l'exprimer, en ce qui concerne le public jeune. Pour moi, il était extrêmement important de passer de quelque chose qui peut paraître un peu institutionnel comme le « Conseil nantais de la jeunesse », qui a un côté un peu institutionnel, à quelque chose de plus flexible. Je pense que l'on tend vers quelque chose qui répondra à leurs attentes et qui nous permettra d'être encore mieux à l'écoute de cette cible-là, de cette population-là. Donc merci à Nicolas Martin et aux services d'être allés dans quelque chose de suffisamment agile pour pouvoir mieux connaître ces populations.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, comme le rappellent ces deux délibérations, un Nantais sur trois a moins de 25 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Cette réalité objective fait de notre ville une des plus jeunes de France. Parce qu'il s'agit de l'avenir, elle appelle à la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur des défis posés.

De ce point de vue, la mise en œuvre opérationnelle de pépinières d'initiatives qui passent par l'accueil des jeunes, l'information, l'orientation, l'accompagnement de leurs projets et initiatives et la coopération entre les acteurs du territoire est un atout, nous en sommes certains, pour répondre aux attentes. De même, réactiver le Conseil nantais de la jeunesse afin de conforter et développer les offres d'implication citoyenne des jeunes pour leur permettre de s'exprimer, de participer et de contribuer, de se mettre en action et de mieux connaître leur environnement participe à la construction du jeune dans la société, à la construction des rapports sociaux eux-mêmes.

Nos politiques publiques, nombreuses et utiles, en faveur des jeunes traduisent l'engagement fort de notre majorité municipale dans ce domaine. Ces choix volontaristes et dynamiques sont d'autant plus nécessaires au regard de la réalité vécue par les plus défavorisées d'entre elles et toutes les statistiques l'attestent, les jeunes n'en finissent pas de pâtir de la crise. Ainsi, un avis du Conseil économique et social dresse le portrait alarmant d'une jeunesse qui se précarise et s'appauvrit dans notre pays. En France, près d'un jeune actif sur quatre est au chômage, contre 10 % environ de la population active française. Cette surexposition s'est accentuée avec la crise. Trois ans après la sortie du système scolaire, un jeune sur cinq est encore malheureusement à la recherche d'un emploi. À Nantes, le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à 22 %. Au plan national, près de deux millions de jeunes sont sans diplômes sans formation et sans emploi. Ce sont autant de jeunes souvent frappés par la pauvreté et dont l'avenir professionnel est hypothéqué.

La précarité frappe dur, avec un jeune sur cinq qui vit sous le seuil de pauvreté, avec donc moins de 987 euros par mois. Ce chiffre est en augmentation régulière depuis le début de la crise économique. Pour subvenir à leurs besoins, on le voit, la moitié des étudiants cumulent pourtant leurs études avec un emploi, souvent d'ailleurs au détriment de ces mêmes études. La pauvreté des moins de 25 ans, quant à elle, est aussi la conséquence de la précarité de leur situation professionnelle. À Nantes, 35,14 % de cette tranche d'âge est bénéficiaire du RSA et 22,8 %, du Fonds de solidarité au logement. Cette situation conduit de nombreux jeunes à demeurer chez leurs parents sans que cela soit un choix pour beaucoup d'entre eux.

I – 38

De ce point de vue et parce que nous sommes de plain-pied dans nos compétences, je reviens sur nos propositions formulées durant la campagne municipale concernant le logement social, dont nous souhaitons faciliter l'accès aux jeunes en renforçant la part des T1 et T2 à loyer accessible dans le parc public.

Par ailleurs, la réponse aux besoins des étudiants, qui sont au nombre de 55 000 dans notre agglomération, est d'ailleurs au cœur de nos préoccupations, avec l'ambition de construire plus de 500 nouveaux logements sociaux pour ce public dans le mandat.

Notre soutien aux projets de nouvelles résidences étudiantes, notamment sur l'Île de Nantes, porté en partenariat étroit avec le CROUS, évidemment, vient illustrer notre engagement concret et quotidien dans ce domaine. Nul doute que les dispositions prises en ce sens répondront aux besoins des jeunes Nantaises et des jeunes Nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Délibération n° 11, Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 11, intitulée :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Il s'agit de la première répartition de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé. Il vous est proposé de verser 52 605 euros à 21 associations pour 24 actions qui contribuent à l'accès aux soins des publics vulnérables et précaires pour deux associations, 20 000 euros, à améliorer la qualité de l'air et réduire les risques auditifs pour trois associations, avec un montant de 2 755 euros, à promouvoir le don d'organes et du sang pour deux associations, avec 1 200 euros, à participer aux aides aux malades et à leur famille pour quatre associations, pour un montant de 1 950 euros. 16 100 euros seront versés à cinq associations qui agissent sur la réduction des risques et participent à des actions de prévention. Enfin, un soutien de 10 600 euros est proposé à cinq acteurs du champ de la santé mentale.

Je vous propose d'approuver.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération importante.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Délibération 12, Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 12, intitulée :

Associations œuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation

M. BLINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la répartition de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine du handicap. Vous savez que la Ville de Nantes œuvre depuis de nombreuses années et de façon ambitieuse en faveur des personnes en situation de handicap.

Plusieurs enjeux sont traités par la Ville de Nantes. C'est premièrement l'accessibilité universelle, nous en avons déjà parlé avec la question des ADHAP, que nous avons vue il y a quelques conseils municipaux, et la question également de l'accès à la citoyenneté par une réelle inclusion des personnes en situation de handicap. Tout cela est aidé et fait collectivement avec le Conseil nantais de l'accessibilité universelle que je vous avais présenté également. Cette action ne suffit pas. Nous aidons donc en plus, avec des subventions à différentes associations de handicapés.

I – 39

Cette délibération vous propose de verser 54 200 euros à 17 associations. Je voudrais souligner le travail de quelques associations et bien sûr, le travail de l'Association des paralysés de France, une grosse association qui booste bien, aussi bien au niveau gouvernemental qu'au niveau local, tout ce qui concerne l'accessibilité. Il y aura 13 000 euros pour cette association. Je veux vous parler également de l'Association française contre les myopathies, l'AFM, que vous connaissez tous et qui organise le Téléthon chaque année. La Ville de Nantes verse également 13 000 euros en soutien à ce Téléthon et à cette association. Je veux vous parler également de l'association Poinçon Clown, avec « c » cédille, parce que c'est une association qui s'occupe des jeunes et qui permet aux jeunes aveugles de pouvoir lire à travers la transcription en braille. Il y a donc un travail qui est fait. C'est une association qui est récente et justement, nous avons décidé, à la Ville de Nantes, de l'aider, et cela vient en complément de l'intervention de Madame Garnier ce matin. C'est pour souligner que la Ville de Nantes aide par ce biais au niveau associatif les différents jeunes des écoles élémentaires. Il y a également l'association Artémis compagnie, qui va développer des sensibilisations au handicap au niveau des écoles élémentaires.

Donc le travail est fait. Il est fait le mieux possible et on va continuer comme cela à œuvrer pour les associations de handicapés.

Je vous prie donc de bien vouloir voter cette délibération et cette somme de 54 200 euros.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, vous le savez peut-être, récemment, une enfant porteuse d'un handicap qui fréquente régulièrement la piscine s'est vu refuser l'entrée, elle était accompagnée de quelqu'un d'Handisup, sous prétexte qu'elle n'avait pas pris rendez-vous, alors qu'habituellement, elle venait. C'est particulièrement violent, à la fois pour l'enfant et pour la famille à qui c'est arrivé. Je voulais juste souligner qu'effectivement, je crois qu'il est extrêmement important de continuer la formation des personnels sur ces questions d'accueil d'un public porteur de handicap et de faire passer le message aussi au délégataire, parce que je pense qu'il est important que les publics soient formés pour accueillir convenablement les personnes qui fréquentent la piscine.

Merci.

Mme le MAIRE – Catherine Choquet, en tant que présidente de NGE sur la question précise que vous venez de poser.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Sur votre dernière phrase, « il faut sensibiliser le délégataire », il n'y a pas de souci puisque j'ai été pendant deux mandats adjointe aux personnes handicapées et par les différentes actions qui ont été menées, on a réussi à hisser Nantes plusieurs années de suite dans les premières villes les plus accessibles et avoir une reconnaissance européenne. Donc sur la sensibilisation, il n'y a pas de doute à avoir.

Après, on n'est pas dans un monde parfait ni dans un monde idéal. Sur cet incident malheureux, mais très précis, très ponctuel, c'est parti en fait d'un malentendu et dans ces cas-là, les deux parties font des erreurs qui amènent à une situation que l'on n'imagine pas au départ. Il y a eu un rapprochement très rapide entre la famille de cette petite fille et NGE. Chacun a reconnu les erreurs qui ont été commises, mais comme on dit, à chaque chose, malheur est bon et du coup, il y a une sensibilisation qui va être proposée en direct en interne, en tout cas à tous les agents de NGE et nous profitons justement, comme l'a expliqué Benoît Blineau, du savoir-faire de la Mission handicap et des outils qui ont déjà été développés. Il y a par exemple un parcours d'accessibilité ou des mises en situation avec des bandeaux, des lunettes ou des combinaisons un peu lourdes, qui sensibilisent à la mobilité difficile. On ne se focalise donc pas sur la difficulté de cette petite fille-là, qui était plutôt un trouble du comportement, mais sur la sensibilisation plus large à l'ensemble du handicap.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Mme Favennec pour la délibération 13.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale, donne lecture de la délibération n° 13, intitulée :

Centre Lesbien, Gay, Bi et Transidentitaire – Convention pluriannuelle 2016-2018

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Merci. Il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle 2016-2018 entre la Ville de Nantes et le centre LGBT.

Agir pour les personnes lesbiennes, gay, bi et trans à Nantes contribue à la cohésion sociale et constitue une composante essentielle de la ville juste, une ville pour l'égalité réelle. Nantes est d'ailleurs reconnue pour être une ville gay-friendly, et nous aurons cette année l'occasion de le prouver en fêtant la 20^e GayPride nantaise le 11 juin.

Si l'implication des acteurs aux temps forts constitue un enjeu de réussite pour le territoire, les actions menées en faveur des LGBT se sont développées grâce aux projets associatifs nantais et plus particulièrement, grâce à l'engagement du centre LGBT et aux nombreux bénévoles des associations, que je remercie ici.

Le centre LGBT agit en faveur de la visibilité de l'épanouissement des personnes homosexuelles, bisexuelles et trans. L'association lutte également contre toute forme d'exclusion, de discrimination sociale, professionnelle ou de toute autre nature fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les mœurs et les pratiques sexuelles entre personnes consentantes.

Lieu d'accueil permanent, son objectif est de répondre aux besoins de dialogue, d'information, de prévention médicale et de vie culturelle de la communauté LGBT. Elle développe pour cela diverses actions, notamment en matière de prévention et d'information, mais aussi d'accueil et de conseil.

Dans le cadre du partenariat historique entre la Ville et l'association, il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle 2016-2018. Le soutien financier de la Ville de Nantes porte sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour 2016 d'un montant de 22 000 euros.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, le groupe de la droite rappelle, à l'occasion de cette délibération, son opposition à toute forme d'intolérance et de discrimination en raison de caractères physiques, ethniques, sexuels ou autres. La dignité individuelle de chaque personne et le respect dû à chacun ne se négocient pas.

Le groupe des élus de droite a en revanche deux difficultés par rapport à cette participation de la Ville à la lutte contre l'homophobie.

Sur la forme, d'abord. Malgré, je le répète notre volonté d'œuvrer au respect, nous souhaitons prendre une distance vis-à-vis de la rédaction de la délibération qui nous est soumise. Il est question, dans la délibération elle-même et dans la convention, de communauté LGBT et de communauté homosexuelle nantaise. Je rappelle l'article 1^{er} de notre Constitution, qui stipule que la République est une et indivisible. Donc la République ne reconnaît pas de communautés. Nous ne souscrivons donc pas à cette formulation, qui tend à enfermer les personnes homosexuelles dans un groupe unique, aux aspirations uniformes, en opposition aux autres. Évoquerions-nous une communauté hétérosexuelle ou une communauté d'handicapés pour défendre leurs droits ? Nombre de personnes homosexuelles ne se reconnaissent d'ailleurs pas dans cette appellation. En choisissant ces mots, nous ne sommes pas loin du communautarisme, dont nous ne voulons pas.

Sur le fond, nous nous étonnons que le centre LGBT soit à peu près le seul canal par lequel transite notre aide à la lutte contre l'homophobie. D'autres associations existent, qui portent un discours différent

I – 41

sur la question des droits des personnes homosexuelles. Pour mémoire, la Coordination lesbienne en France a quitté il y a quelque temps l'Inter-LGBT, dont est membre le centre LGBT de Nantes, pour ses positions sur la gestation pour autrui, les mères porteuses, et la prostitution. Le centre LGBT de Nantes a organisé, en novembre 2015, une réunion d'information sur la gestation pour autrui, avec des témoignages de couples ayant eu recours à cette pratique. Ai-je besoin de rappeler qu'outre que cette pratique est interdite par la loi française, elle constitue une marchandisation du corps des femmes souvent les plus précaires, et des enfants. Est-il normal que la Ville de Nantes subventionne une association qui promeut une pratique illégale en France et incite à contourner la loi ?

Cette question dépasse largement les clivages partisans, puisque se tenaient cette semaine à l'Assemblée nationale les Assises pour l'abolition de la maternité de substitution, avec la Coordination lesbienne en France, la philosophe Sylviane Agacinski, Marie-George Buffet et José Bové, sous la présidence de Laurence Dumont, première Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

C'est pour ces raisons de fond et de forme que nous ne voterons pas cette subvention.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, les élus UDI accorderont leur vote à cette délibération, qui marque une occasion de réitérer notre soutien à la lutte contre toutes les formes de discrimination, quelles qu'elles soient, et plus particulièrement au travers de la subvention qui est accordée à cette association aux personnes LGBT pour la reconnaissance à la fois de leurs droits, mais aussi, de leur visibilité dans la société, et cela même, au-delà des débats pouvant nous amener sur la GPA ou la PMA. Une cause comme celle-ci mérite incontestablement un engagement fort de la collectivité et je salue l'intention que vous affichez ainsi.

Toutefois, je souhaiterais que la diversité des acteurs engagés sur ce fond trouve audience auprès des services de la Ville. Il n'est probablement pas souhaitable qu'un seul acteur soit le porte-voix de l'ensemble des personnes LGBT. Tous les acteurs mobilisés sur le terrain dans leur pluralité doivent pouvoir trouver écoute et soutien auprès de la Ville. C'est un point qui appelle notre vigilance.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je comprends effectivement les difficultés de la droite d'aborder les questions LGBT et de vouloir effectivement, en tout cas pour une certaine partie d'entre elles, vouloir continuer à discriminer les personnes LGBT.

Je crois que ce soutien historique de la Ville de Nantes au centre LGBT est vraiment très important. Le Centre LGBT est effectivement, pour l'ensemble des personnes concernées par ces questions, un endroit pour se retrouver et échanger. Ce centre regroupe à peu près une douzaine d'associations. Ce n'est donc pas uniquement le centre : c'est aussi bien l'association David et Jonathan, les Gays randonneurs nantais, l'Association des parents gays et lesbiens, l'association Contact et plein d'autres associations. Effectivement, ce centre représente énormément d'associations nantaises ou d'antennes locales d'associations nationales et c'est ce qui en fait sa diversité et sa richesse. Évidemment, en tant qu'ancien président du centre LGBT entre 2003 et 2008, je me réjouis de la confirmation du soutien de la Ville et je trouve très important de le soutenir. Nantes a été, après Paris, la première ville à soutenir le centre et à soutenir effectivement un salarié dans cette association. Je crois que l'action portée par ce centre s'est toujours enrichie, renforcée, et cette action se trouve effectivement confortée par ce soutien de la Ville. J'invite toutes et tous à participer à cette marche de fierté, qui sera la 20^e édition à Nantes, qui aura lieu le 11 juin et évidemment, c'est avec fierté que j'y participerai.

Merci bien, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je voulais juste rappeler à Mme Krysmann qu'il ne faut pas confondre le débat d'opinion et la question de ce que soutient LGBT. Sur la GPA, il est tout à fait normal... Aujourd'hui, il y a, dans la place publique, un débat sur la GPA et effectivement, ce débat a

lieu d'être. Ils soutiennent une position qu'évidemment, on peut contester, mais que le fait qu'ils soutiennent une position n'est pas aujourd'hui, dans l'état de la discussion, scandaleux en soi. Bien entendu, on peut être contre cette position et on a le droit d'exprimer son désaccord. Mais il y a depuis quand même un certain temps un débat sur cette question et le fait qu'il y ait un débat sur cette question, moi, personnellement, ne me choque pas, même si on peut être en désaccord avec la position de LGBT. Je crois que les choses sont claires.

Mme le MAIRE – Merci Katell Favennec, s'il y a un ou deux éléments de réponse, et je mets aux voix la délibération.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Je vais juste apporter un point de précision sur le positionnement du centre LGBT sur la GPA. À ma connaissance, ils n'en ont pas et justement, ils sont comme nous, ils s'interrogent et ils débattent. Ils ouvrent effectivement leurs locaux à des débats qui ont lieu actuellement, comme partout. C'est tout.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (2 avis contraires et 9 abstentions du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Je donne la parole à David Martineau pour la délibération 14.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 14, intitulée :

Projet d'établissement du Conservatoire de Nantes – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, c'est avec un vrai plaisir, ce matin, que je vous présente cette délibération concernant le projet du Conservatoire de Nantes. On a peu l'occasion, dans ce Conseil municipal, de parler de ce Conservatoire qui, au quotidien, allie à la fois l'excellence de ses formations et la pratique amateur plaisir. Je vais donc profiter de ce nouveau projet pour vous donner quelques éléments sur ce conservatoire et ce nouveau projet.

Le Conservatoire de Nantes, aujourd'hui, ce sont 1 800 élèves, en très grande majorité, des musiciens, puisqu'ils pèsent pour environ 85 % des élèves, puis des danseurs et des comédiens. Ce sont aussi 1 700 autres élèves qui sont touchés par les actions décentralisées, hors les murs, qui sont menées particulièrement dans les écoles via ce conservatoire.

Le Conservatoire, ce sont aussi, au quotidien, 240 manifestations dans l'année, qui se tiennent soit dans les lieux mêmes du Conservatoire, soit à l'extérieur, et qui réunissent chaque année environ 25 000 spectateurs autour de ces manifestations.

Bien évidemment, ce sont aussi 150 agents municipaux, dont 120 professeurs, 150 agents municipaux que je voudrais remercier aujourd'hui pour leur sens du service public du quotidien, bien sûr, mais aussi pour leur participation à ce projet co-construit de façon très large au Conservatoire, et qui ont chacun cherché à amener, selon leur métier et leur parcours, une façon d'apporter leur pierre à l'édifice sur ce nouveau projet de conservatoire.

Le Conservatoire, ce sont aussi, depuis quelques mois, vous le savez, j'ai eu l'occasion d'inviter mes collègues de la commission culture ainsi que ceux de la commission d'appel d'offres à visiter les locaux partagés entre le Pont supérieur et le Conservatoire et de tenir notre dernière commission dans ces locaux du Conservatoire, trois nouveaux studios de danse, des studios de danse que la France entière nous envie, qui sont des écrans absolument indispensables et qui permettront au Conservatoire de continuer de se développer dans ce domaine.

Aujourd'hui, en quelques mots, qu'est-ce que ce Conservatoire et pourquoi est-il très important de pouvoir le présenter à ce Conseil municipal ? Le Conservatoire à rayonnement régional de Nantes, c'est finalement la politique culturelle de la Ville vue dans un seul établissement et résumée dans toutes ses forces et dans tout le plan d'actions que l'on souhaite mener au niveau municipal. Je l'ai dit, c'est bien

évidemment l'alliance d'une formation d'excellence : le conservatoire a vocation, parce que c'est un conservatoire à rayonnement régional, de mener un certain nombre de ceux que l'on appelle les grands élèves aux formations pré-professionnalisantes. Vous m'excuserez de trébucher sur le mot, je suis en pleine Folle Journée. J'en profite pour faire une incise : je suis un peu occupé ces derniers jours et d'ailleurs, je vous y invite ce week-end. Il reste malheureusement peu de places, mais il en reste. Chacun d'entre vous, je crois, pourra y trouver son bonheur.

Je reviens - excusez-moi - sur le conservatoire. Je parlais des formations pré-professionnalisantes destinées aux grands élèves, mais comme je le disais, 90 % des élèves sont là pour avoir une pratique amateur ordinaire, au quotidien, dans un établissement qui, certes, réclame beaucoup d'engagement. On sait que le niveau pédagogique développé au Conservatoire est élevé, mais, et ce sera une des grandes nouveautés de ce projet, dans la pédagogie du Conservatoire, chaque année, ce qui sera jugé auprès des élèves ne sera pas non plus, comme c'était parfois encore le cas, un niveau atteint, mais un degré d'engagement, un degré d'engagement dans les pratiques artistiques ; un degré d'engagement dans la capacité à créer, un degré d'engagement dans la capacité à faire sens commun avec d'autres élèves du Conservatoire dans des disciplines qu'ils partagent, et n'y voyez pas d'allusion à un parti politique, qui je crois, n'aura en tout cas pas mon soutien sur ce sujet, qui sera en tout cas de faire du commun sur les pratiques artistiques développées au sein du Conservatoire.

Quelques mots pour finir sur cette présentation, quelques enjeux qui seront développés au Conservatoire... Ils sont au nombre de sept présentés dans ce projet. Je n'insisterai pas tous les sept mais sur un certain nombre d'entre eux.

Il s'agit d'abord de poursuivre l'adaptation de l'offre de formation aux évolutions de la société. C'est le sujet que j'ai déjà abordé dans ma présentation. Je crois que l'on a, depuis septembre, une classe de danse qui est la parfaite illustration de cette évolution : c'est la capacité de passer de la notion de conservatoire pur et dur à la notion de pépinière, puisqu'une classe de danse s'est mise en place à la rentrée, qui constitue un groupe chorégraphique où les élèves sont acteurs de leur parcours, sont acteurs de leur apprentissage, sont acteurs aussi des diffusions collectives qu'ils conçoivent ensemble et où chacun trouvera, par sa pratique propre de la danse, mais aussi par sa capacité à développer la créativité chorégraphique ou à participer aux métiers de la diffusion et de l'intégration de ces propositions hors les murs, une participation à ce groupe chorégraphique qui est un grand succès, je crois, depuis la rentrée au Conservatoire.

C'est aussi, bien évidemment, se développer encore plus dans le cadre des musiques actuelles. Aujourd'hui, c'est un des enjeux particuliers dans la création artistique. C'est aussi la capacité à créer des passerelles encore plus nombreuses, et le regroupement de l'ensemble des activités du Conservatoire sur ce nouveau site, grâce à l'inauguration de ce nouveau bâtiment, permettra un lien au quotidien entre les élèves des différentes sections du Conservatoire.

Le Conservatoire, c'est aussi l'ambition, et vous le savez parce que c'est une ambition municipale partagée par l'ensemble de nos grands équipements en régie, mais aussi par l'ensemble de nos grands opérateurs, de continuer, de se tourner vers un plus large public et avec la poursuite et l'accentuation des actions hors les murs par la poursuite et l'accentuation des partenariats menés avec à la fois les écoles de musique nantaises, les écoles de musique aussi de l'ensemble du territoire de Nantes Métropole et des acteurs que l'on retrouvera dans les quartiers, que ce soient les maisons de quartier, l'ACCOORD ou d'autres acteurs, coopérations qui sont déjà en route, mais qui vont s'intensifier pendant les années qui nous attendent.

Je ferai juste une petite incise sur le sujet de l'accueil et de la formation spécifique des professeurs à l'accueil des personnes handicapées, puisque cela a été abordé dans les débats précédents. Cela fera partie d'un des points de force de ce Conservatoire.

Pour finir, le Conservatoire, aujourd'hui, parce que c'est aussi la réalité de la diversité des parcours des jeunes artistes, prendra toute sa part, au niveau régional comme au niveau métropolitain et nantais, dans les parcours des différents élèves entre les différentes écoles de musique, les différentes écoles

d'art, les différentes façons, les mille et une façons de vivre sa culture à Nantes. On demandera au Conservatoire d'être le garant de l'intégrité de ces parcours, non plus dans une vision hiérarchisée et pyramidale de la culture que certains pourraient encore avoir en tête : il faudrait finir un parcours par l'arrivée au Conservatoire pour être un artiste accompli. Depuis bien longtemps, cette question n'est plus à l'ordre du jour. Le Conservatoire jouera donc toute sa place dans ce cadre-là, entre autres avec une opération tout à fait innovante de valorisation des parcours menés à l'extérieur du Conservatoire, pour que les élèves puissent avoir, à l'issue de leur parcours de formation, un document rappelant leur engagement dans ces parcours artistiques.

Voilà une grande fierté pour moi, en tout cas, de vous présenter ce nouveau projet de conservatoire.

Merci pour votre écoute.

Mme le MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le projet d'établissement pour le Conservatoire de Nantes que vient de nous présenter David Martineau démontre toute la cohérence que nous assumons avec les nouvelles orientations de la politique culturelle. Contrairement à ce que pourrait laisser supposer son nom, et au-delà des préjugés qu'on peut s'en faire, le Conservatoire pluridisciplinaire de Nantes n'est ni une conserverie d'où les élèves sortiraient tous formatés et formés au même diapason, ni un temple de conservatisme de la musique et du spectacle vivant qui serait en total décalage avec son temps. Notre conservatoire est bien au contraire un lieu d'excellence encyclopédique. Dans chaque discipline, enseignement de grands artistes de la région nantaise et émergent des futurs artistes professionnels de demain. C'est également un lieu de diffusion des savoirs et des pratiques artistiques pour tous, en et hors les murs, au service de tous les Nantais, bref, un service public des arts comparable à celui rêvé jadis par Jean Vilar, comparable à celui de l'eau ou du gaz.

La musique, le théâtre, la danse sont des langages qui au-delà des mots, permettent peut-être aussi de toucher à l'universel : apprendre à lire une partition à un enfant mon cher Franckie Trichet, c'est apprendre aussi à décoder son monde. Jouer d'un instrument, monter sur scène pour jouer la comédie ou danser, c'est affirmer son existence, sa singularité, assumer son corps, son esprit et participer quelque part au ré-enchantement du monde dont on a bien besoin aujourd'hui. C'est pour cela qu'à l'heure où notre patrimoine musical mondial est accessible, à portée de quelques clics et qu'il n'a jamais été aussi facile d'accéder au savoir, notre conservatoire doit de plus en plus compter sur l'auto-apprentissage des natifs du numérique, dans une approche exigeante et décomplexée à la fois. Les clés essentielles des pratiques artistiques ne doivent plus uniquement concerner un petit groupe d'héritiers éclairés de la culture, mais bel et bien être diffusées au plus grand nombre, inciter à la curiosité sans jamais juger, toujours avec audace, de manière savante, mais également de manière profane, sans jamais arborer le moindre académisme délétère, et notamment dans les écoles de la ville. Nous nous sommes engagés sur ce mandat pour permettre à chaque enfant des classes élémentaires de pratiquer au moins une année au cours de sa scolarité une discipline artistique. 2016 sera l'année de l'éducation artistique tant au niveau des ministères de la Culture et de l'Éducation que de la Ville de Nantes. Avec David Martineau et Myriam Naël, nous y travaillons et nous y reviendrons.

Je souhaiterais donc ici rassurer les Cassandre qui prédisent jour après jour la mort de la culture en ville : elle n'a jamais été aussi diffuse et palpable qu'aujourd'hui. À Nantes, l'art est dans la rue, on le respire même partout dans l'air.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Délibération 15, David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 15, intitulée :

Associations culturelles – Conventions – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Cette délibération porte sur l'approbation d'un certain nombre de conventions. J'insisterai particulièrement sur la première, qui concerne une convention signée entre la Ville de Nantes et l'Institut français, qui est l'opérateur national au service des échanges culturels internationaux. Il se trouve que la Ville de Nantes est pionnière dans ce domaine, puisque nous sommes la première collectivité à avoir signé une convention avec l'Institut français et que cette convention vit aujourd'hui sur notre territoire depuis plusieurs années. Après une phase de diagnostic de cette convention, nous proposons cette année de repartir sur une convention renouvelée pour mettre encore plus l'accent sur un certain nombre de points forts de cet outil, qui permet chaque année à des artistes nantais d'aller développer leur projet artistique à l'étranger et en cela, de se constituer parfois un réseau, de se constituer de nouvelles façons de voir leur art et de continuer de développer leur créativité et aussi, d'accompagner un certain nombre de nos grands opérateurs dans des opérations de coopération de long cours et durables qu'ils mènent à l'extérieur.

Pour cette année, la convention avec l'Institut français, qui est une convention à financement paritaire entre la Ville de Nantes et l'Institut français, sera de 45 000 euros pour la Ville de Nantes, donc 45 000 euros de budget aussi pour l'Institut français, ce qui nous permettra, bon an mal an, de faire déplacer entre 25 et 30 projets à l'extérieur, cette année encore, dans le cadre de cette convention. À noter, une évolution forte, ces derniers mois, sur cette convention, avec une recherche de valorisation systématique des parcours extérieurs de nos artistes dans la capacité de montrer ensuite aux Nantais, dans un certain nombre de lieux, le résultat de leur travail, le résultat des discussions qu'ils ont pu avoir à l'extérieur avec les différents contacts qu'ils ont pu entreprendre. Je n'irai pas plus loin sur cette convention.

Ensuite, dans le cadre du spectacle pluridisciplinaire, on trouvera : une convention avec le théâtre de l'Entr'acte, dans le cadre d'une création partagée, j'en avais parlé très largement au dernier Conseil municipal, sur le secteur Hauts-Pavés Saint-Félix ; deux conventions dans les activités musicales avec le Thermogène et Dekalage Management, là aussi, deux créations partagées, dont Dekalage Management à Nantes centre sud ; dans le domaine des arts visuels, une convention avec la Luna, cette association très implantée sur le quartier des Dervallières, avec une subvention de fonctionnement de 24 000 euros qui va avec cette association, qui permet de développer une représentation non habituelle et non normée de l'art contemporain dans l'ensemble des secteurs de la ville. Benjamin Maudit disait avec force et élégance, ces derniers temps, que c'est la force de Nantes, la capacité qu'a l'art de se respirer dans chacune des rues de chacun de nos quartiers. Et enfin, des soutiens à des emplois aidés, je ne reviendrai pas sur le débat étant donné l'importance des emplois aidés pour les associations dont il est question dans cette délibération, pour la compagnie Oro, compagnie chorégraphique menée par Loïc Touzé, l'association Get Up, la Fidèle Idée, le collectif Culture Bar Bars dont on a déjà parlé à de nombreuses reprises dans cette assemblée, l'association PaQ'la Lune, qui développe au quotidien une activité de médiation auprès des publics scolaires notamment, et particulièrement à Nantes nord, et pour finir, le théâtre Amok, dans le cadre de cette délibération. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Aymeric Seassau pour la délibération 16.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 16, intitulée :

Lecture publique – Dépôt de la candidature de la bibliothèque municipale au label « Bibliothèque numérique de référence » – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Il s'agit donc de vous proposer de valider le dépôt de candidature au label « Bibliothèque numérique de référence » pour notre bibliothèque municipale.

C'est une démarche consistant à obtenir l'attribution par le ministère d'un label et également, de financements importants de l'État. Cette démarche rejoint celle de la Ville liée au plan d'actions transversales innovation et numérique porté par mon collègue Franckie Trichet. Elle rejoint également les orientations de la bibliothèque municipale elle-même, notamment en essayant d'atteindre de nouveaux publics et en modernisant nos bibliothèques.

Je rappelle que nous sommes confiants sur l'obtention de ce label probablement avant l'été, puisque nous avons un certain nombre de dispositifs sur lesquels nous sommes plutôt en pointe. Je pense notamment à l'accessibilité pour tous des manuscrits de Jules Verne dont vous avez une image qui se projette à l'écran. Il s'agit du manuscrit de *L'Étoile du Sud*, dont nous avons tant parlé et qui est aujourd'hui, un an à peine après son acquisition, numérisée et donc accessible à tous les abonnés de la bibliothèque municipale.

C'est aussi, vous le savez, dans les bibliothèques, lieu ouvert, peut-être un des services publics les plus ouverts sur le monde et la société, l'acquisition de postes informatiques ou la mise à disposition pour tous les publics de postes informatiques dans nos médiathèques. C'est l'offre de musique numérique musicMe, qui prend son envol, qu'il faut encore continuer à faire connaître, avec des dizaines de milliers d'écoutes, mais un public encore insuffisamment touché. C'est évidemment le déploiement de ce qu'on appelle la RFID, les automates de prêt, donc nous avons déjà beaucoup parlé, qui sont inscrits à notre plan pluriannuel d'investissement. C'est aussi aller chercher des publics dans toute leur diversité avec la mise à disposition de postes de consultation des archives de l'INA à la médiathèque Jacques Demy, mais aussi, nous en avons parlé la dernière fois, le partenariat avec Valentin Haüy et l'acquisition de nombreux documents au format Daisy pour les publics en situation de déficience visuelle.

Nous accompagnerons tout cela avec un dialogue citoyen qui va s'ouvrir. Je ne sais pas s'il y en a trop, mais il y a nécessité à construire ensemble du « sens commun », à « aller vers » selon les deux formules consacrées par notre séance de ce matin. En tout cas, la vie des usagers change, il y a des usages nouveaux et tout cela se retrouvera évidemment dans la modernisation de nos médiathèques et de nos bibliothèques qui sera donc consacrée et accompagnée, y compris financièrement, par l'obtention de ce label dans les meilleurs délais. Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Merci. Madame le Maire, chers collègues, j'aimerais insister sur l'importance et l'intérêt de ce label. En effet en étant reconnue bibliothèque numérique de référence, notre bibliothèque municipale sera tout d'abord confortée dans ses orientations, mais aussi, j'allais dire, récompensée de ses efforts en matière de développement de l'offre de ressources et de services numériques et enfin, aidée davantage par l'État dans son développement. Car la création d'une bibliothèque numérique nécessite un engagement politique fort et constant et l'on sait pouvoir compter sur celui de MM. Seassau et Trichet, ainsi qu'un investissement technique et financier de long terme.

L'enjeu est de se doter d'une bibliothèque numérique de haut niveau, capable de proposer aux Nantaises et aux Nantais des collections et des services numériques de premier plan et par là-même, capable d'atteindre un public toujours plus large. L'enjeu est aussi de doter notre bibliothèque des moyens modernes lui permettant de demeurer au cœur de l'activité culturelle de notre cité.

L'obtention de ce label sera donc une pierre supplémentaire à l'édification de la ville facile, en renforçant l'accès à la culture et la lecture pour tous. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Olivier Chateau pour la délibération 17.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 17, intitulée :

Politique publique du patrimoine – Convention – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Il s'agit, par cette délibération, d'approuver tout d'abord la convention entre la Ville de Nantes et l'association Métisse à Nantes, association qui agit dans le domaine de l'animation et des activités socioculturelles, notamment auprès des jeunes et dans le quartier Nantes nord en particulier, qui contribue à l'organisation du festival Histoire d'avenir et que la Ville souhaite continuer à aider et à accompagner. Il vous est donc proposé d'approuver la convention et le versement d'une subvention pour le complément de la subvention à hauteur de 4 220 euros, la subvention totale étant d'un montant de 26 000 euros. C'est la subvention complémentaire qui vous est proposée.

Le deuxième point de la délibération concerne les aides aux travaux de ravalement de façade, avec trois types d'aides : les aides à la personne, les aides à la pierre et les aides au diagnostic, pour un montant total de 372 752,17 euros. En détaillant, pour les aides à la personne, il y a un montant de 45 916 euros, pour les aides à la pierre, 315 988 euros et pour les aides au diagnostic, 10 846 euros. Nous sommes bien dans la politique de soutien au patrimoine de notre ville.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Juste une petite question concernant les critères de soutien de la Ville aux projets de ravalement d'immeubles, en particulier dans le secteur sauvegardé. Dans la délibération qui nous est présentée, on prévoit de verser un certain nombre d'aides, soit à des personnes physiques soit des syndics. Il y a d'ailleurs un syndic pour un bâtiment situé rue de l'Héronnière. Je voulais revenir sur l'important chantier de restauration qui a été effectué dans la même rue, qui s'est achevé il y a quelques semaines, qui a duré d'ailleurs plusieurs années, concernant l'hôtel Seheult, que l'on appelle aussi hôtel des Cariatides, qui est inscrit aux Monuments historiques. Pour la restauration de cet immeuble, les copropriétaires ont reçu une aide publique qui correspondait à 50 % de la dépense globale justement au titre de son inscription aux Monuments historiques. L'État, la Région et le Département se sont réparti ces 50 % d'aide publique au ravalement du bâtiment. On n'aperçoit pas la Ville dans la participation à cette répartition de l'effort financier. Est-ce que vous pourriez nous préciser quels sont les critères qui président à la répartition de ces subventions patrimoniales ? Il nous semble que c'est quand même un élément d'une grande qualité patrimoniale et que la Ville pourrait afficher une forme de volontarisme aussi par rapport à ce sujet, qui contribue à son attractivité culturelle et touristique.

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Je n'ai pas les éléments particuliers sur ce dossier précis, mais cela peut dépendre, d'une part, de savoir si la demande a été faite auprès des services de la Ville par la copropriété. Pour cela, je ne peux pas vous répondre de tête : je n'ai pas les éléments. Je regarderai et je vous apporterai les éléments de réponse. Mais cela peut être d'une part sur la sollicitation de l'aide de la Ville et plus généralement, sauf pour ce cas particulier, mais en général, sur les critères, c'est aussi conditionné au respect d'un certain nombre d'engagements en termes de travaux. Il se peut aussi que l'attribution de la subvention ne se fasse pas par la Ville parce que dans le cadre des travaux, un certain nombre de prescriptions qui sont demandées par la Direction du patrimoine ne sont pas respectées, notamment en termes d'usage des matériaux, de qualité de la restauration. Au cas par cas, tous les dossiers sont examinés et on vérifie si les critères demandés ont été respectés à chaque fois pour le

I – 48

versement de la subvention. Donc sur ce cas, je regarderai et je vous donnerai les éléments de réponse.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Karine Daniel, pour la délibération 18.

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 18, intitulée :

Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

Mme DANIEL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit donc d'une délibération qui concerne des subventions aux projets de visibilité internationale et européenne de la Ville de Nantes. Nous avons deux volets dans cette répartition des subventions.

Premièrement, les subventions qui concernent les associations qui montent des projets en partenariat avec l'équipement Cosmopolis. Cela fait écho à la délibération qui a été présentée par ma collègue Aïcha Bassal tout à l'heure. Là encore, voici un outil qui est mis à disposition des associations pour organiser des conférences, pour organiser des expositions au cœur de la ville et faciliter l'accès et la visibilité des Nantaises et les Nantais à des projets qui ont trait aux questions internationales. Vous avez deux projets ici, dans cette délibération, un qui a vocation à mettre en avant les partenariats avec la Ville de Shanghai, et un autre projet, très beau projet, qui amènera les Nantaises et les Nantais à avoir une réflexion sur la question de l'accueil des réfugiés, projet qui est en cours de montage.

Le deuxième volet des subventions concerne des projets de partenariats bilatéraux entre des associations nantaises ou des établissements scolaires avec des villes partenaires. Je ne vais pas décliner tous les projets, mais vous voyez qu'ils se répartissent entre différentes destinations : deux projets sur le Japon, les États-Unis, des projets d'échanges scolaires avec notre Ville jumelle Cardiff et des projets de partenariat de long terme avec notre Ville partenaire et jumelle de Tbilissi. Je souligne ici les projets envers l'Allemagne et Sarrebruck avec 12 000 euros attribués au projet « Jeune ambassadeur Nantes-Sarrebruck », qui a pour vocation de développer des projets entre nos deux villes. Je souligne que ce soutien au programme « Jeune ambassadeur » est cofinancé par l'OFAJ, l'Office franco-allemand de la jeunesse.

Nous avons une totalité des subventions pour Cosmopolis de 7 100 euros et pour le volet échanges et partenariats, de 30 615 euros que je sou mets à votre approbation. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Élisabeth Lefranc pour la délibération 19.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 19, intitulée :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, adjointe – Dans les transactions immobilières, vous avez plusieurs opérations qui vous sont proposées. Dans la première, on vous propose de déclasser une parcelle afin de pouvoir la vendre à la coopérative HLM Maison familiale de Loire-Atlantique, qui a un programme de 17 logements en accession abordable et la parcelle lui permettra de faciliter l'accès au parking souterrain. Le prix de vente de cette parcelle serait de 20 000 euros, mais cela nous demande d'abord comme première opération de la déclasser du domaine public communal.

La deuxième opération proposée concerne ce qu'on appelle le programme d'action foncière, qui est un ancien programme qui date des années 1980 et qui a été renouvelé. À l'époque, il avait été initié pour

que la métropole fasse des réserves foncières pour les communes. Pour la Ville de Nantes, il nous reste deux réserves que l'on propose de racheter à la métropole, qui sont deux parcelles situées au-dessus de la Chantrerie. Ce sont des parcelles qui jouxtent des terrains naturels. Donc dans notre logique de défense des terrains naturels, dans notre logique environnementale, il est intéressant de les racheter et comme cela, on met fin à la convention qui nous liait au PAF.

Avec le troisième dossier, on est derrière la mairie de Chantenay. Je vous rappelle que dans un précédent Conseil municipal, on a acté le don que nous a fait Mme Pilard de sa maison, puisque c'était un legs et comme il n'y avait aucune opposition dans le legs à vendre la maison et que des riverains de cette maison se sont proposés pour l'acheter, nous concluons en proposant de vendre cette maison pour un prix de 250 000 euros nets vendeur.

Le dossier suivant, chemin Joseph Pierre, c'est la vente d'une parcelle qui est ce qu'on appelle un bien sans maître. C'est une parcelle qui est entre deux propriétés. Les riverains, les propriétaires de ces deux propriétés, nous ont sollicités pour récupérer chacun un morceau de cette parcelle. Cela se situe au bord du Gesvres, en contre-bas du camping du Petit Port. Vous avez le détail des deux opérations, puisqu'on propose de vendre à Mme Sophie Rabouin une parcelle de 200 mètres carrés et à Mme Dartois et à M. Sengsay, une parcelle de 100 mètres carrés.

Le dossier suivant, je ne m'arrêterai pas dessus. C'est ce qu'on appelle des corrections urbaines, qui permettent de transférer des parcelles de voirie.

Le dossier suivant est plus important. C'est celui de la cité communale Pitre Chevalier. Pour mémoire, je rappelle que nous avons sept cités communales à Nantes, qui sont en gestion à Nantes Habitat, et que parmi ces sept cités communales, il y a celle de la rue Pitre Chevalier, qui se situe vers le pont Saint-Mihiel, pour laquelle il y a un gros travail d'étude de réhabilitation qui a été fait, puisqu'elle date de 1955, que les logements ne sont plus adaptés ni aux normes d'habitation, de confort, ni aux normes énergétiques. Il y a donc un gros programme de réhabilitation, qui sera porté par le CIF et qui oblige à faire un avenant à la convention avec Nantes Habitat pour sortir la gestion de cette cité communale de la convention.

Le dossier suivant, vous avez l'habitude de le voir. Ce sont des servitudes au profit d'ERDF pour des passages de canalisations souterraines au 16, boulevard de la Beaujoire.

Enfin, le dernier dossier, boulevard Jean Moulin, c'est la mise à disposition d'une maison par bail emphytéotique à l'association Une famille un toit 44, qui l'occupait déjà, mais qui se propose de faire de très gros travaux de réhabilitation de cette maison, qui date de 1926, qui se situe au bas Chantenay. Pour sécuriser les investissements que l'association va porter, on propose un bail emphytéotique, qui, je le rappelle, est un transfert de propriété à titre temporaire, avec les mêmes droits et devoirs du propriétaire. Cela permet à ceux qui font de gros travaux sur cette propriété d'avoir une garantie d'occupation longue.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Délibération 20. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture de la délibération n° 20, intitulée :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Concernant le personnel municipal, nous avons une délibération avec trois parties.

I – 50

La première est l'adaptation du tableau des effectifs, avec des créations de postes liées à la réorganisation et à la consolidation du département « citoyenneté, vie sociale et territoire ». Nous avons ensuite des transformations, qui vont se traduire tout d'abord par des créations de postes et ensuite, des suppressions, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service. Nous avons ensuite 147 suppressions liées au transfert à la Métropole des établissements culturels, de la Direction de l'archéologie et du patrimoine et à la création d'un service commun de contrôle de gestion. Nous avons ensuite la suppression de postes suite à la mutualisation entre la ville et le CCAS de deux cellules de gestion. Nous avons enfin neuf suppressions de postes, qui sont la suite des neuf créations que nous avons faites au Conseil municipal de décembre 2015, tout cela pour adapter les postes aux besoins des services et à l'évolution des agents.

Le deuxième chapitre de cette délibération est traditionnel, à cette époque de l'année, puisqu'il demande au Conseil municipal d'autoriser le recours à des agents non titulaires lorsqu'il y a accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Vous avez le détail en annexe 1.

Enfin, la dernière partie de cette délibération évoque une situation individuelle d'un agent qui, lorsqu'on a changé de contrat de prévoyance, s'est retrouvé dans la situation, qu'on a déjà vue plusieurs fois, où les deux compagnies se renvoyaient la charge de l'assurance et en attendant que ce litige soit réglé, on propose de se substituer aux compagnies pour que l'agent ne soit pas perdant.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Olivier Chateau pour la délibération 21.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 21, intitulée :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Avenant – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Il s'agit, par cette délibération, d'une part, d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de services de télécommunication pour le compte du groupement de commandes informatiques constitué entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS et l'école supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole. C'est un marché qui concerne le téléphone fixe, les liaisons point à point, l'accès Internet autonome et, pour le préciser, puisque la question a été posée pendant la commission, les services de fourniture de téléphonie mobile et de communication machine to machine, comme on l'avait évoqué l'autre jour, feront l'objet d'un marché à part, qu'il a été nécessaire de relancer. Juste une précision : ce marché va notamment permettre de raccorder les 113 écoles de la Ville de Nantes en très haut débit. Donc c'est un marché important sur ce point. Il y aura une phase préparatoire, qui permettra donc d'assurer la continuité des services pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016. Pour la Ville de Nantes, l'estimation annuelle est d'un montant de 1 036 000 euros TTC.

Le point suivant concerne un marché d'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles publiques de Nantes et le CCAS composé de deux lots. Pour l'année 2015, les dépenses s'élevaient à 319 000 euros TTC.

Le point suivant concerne la mise en accessibilité du gymnase de la Durantière. On est là dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé établi et déposé par la Ville de Nantes, qui nous engage, pour les neuf années qui viennent, à nos travaux d'accessibilité dans les différents équipements publics et notamment, évidemment, dans les gymnases. Il vous est donc proposé ces travaux de mise aux normes au gymnase de la Durantière avec, sur une tranche ferme, l'accessibilité et la mise aux normes handisports et PMR à 100 % pour le bâtiment et pour les extérieurs et, selon le marché, il y aura une tranche conditionnelle qui sera débloquée ou pas sur la réfection complète de la chaufferie, qui permettrait également d'améliorer le bâtiment en matière de chauffage. Le coût de l'opération est évalué à un 1 020 000 euros, dont 820 000 euros réservés aux travaux de la tranche ferme.

I – 51

Le point suivant concerne la réalisation du jardin Petit verger, au parc Jamet, avec trois lots. Il vous est proposé d'autoriser la signature de ces différents marchés. Les trois lots sont composés d'aménagements paysagers, de la réalisation d'une aire de jeu et la réalisation de mobilier. C'est la signature qui vous est proposée pour le lancement des lots.

Le point suivant concerne la location de salles, puisque la Ville de Nantes a besoin de louer régulièrement des salles à la Cité des congrès, pour le groupement de commandes Ville de Nantes et Nantes Métropole. C'est par exemple la cérémonie des vœux institutionnels, les vœux au personnel. Il s'agit d'un marché d'un montant maximum annuel de 500 000 euros, pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois un an.

Le point suivant concerne l'aménagement, je vous l'ai évoqué, mais il a été mis en deux fois, la réalisation du jardin.

Le dernier point, c'est sur l'extension des familles d'achat pour le groupement de commandes Ville de Nantes, Nantes Métropole, CCAS et ESANM, avec une extension qui concerne l'accord-cadre sur le concernant le conseil en organisation du management. C'est l'accompagnement de la Ville, notamment, sur la conduite du changement et les modifications d'organisation de nos services, l'acquisition de matériel RFID pour les bibliothèques, on l'a évoqué tout à l'heure, l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles, des travaux de reliure et d'équipement de livres de bibliothèque et également, l'annonce et l'insertion pour les marchés publics et les annonces légales d'urbanisme.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Pascal Bolo pour la délibération 22.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de la délibération n° 22, intitulée :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire.

Pour la bonne forme de la bonne exécution du budget 2016, je vous propose des subventions et prix avec :

- les traditionnels financements des projets CLAP validés par le jury ad hoc ;
- des subventions aux associations Plein Centre et l'UNACAD, qui sont des associations de commerçants de centre-ville et des quartiers nantais ;
- dans le champ de l'égalité hommes/femmes, des subventions au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles à la fois des Pays-de-la-Loire et l'association globale, SOS inceste, le Planning familial, la Trousse à outils, et Questions de confiance/Ça compte pour nous, qui mérite une subvention de 1 000 euros pour son action ;
- des subventions à Une famille un toit pour l'ensemble des différents projets qu'elle conduit en partenariat avec nous ;
- les subventions dans les emplois aidés de l'association nantaise Môm'Artre, Môm'Nantes ;
- l'association Enfance temps libre, avec des premières répartitions de subventions : les Petits Débrouillards, les Francas, Corto Loisirs ;
- le soutien à l'organisation d'un forum sur l'éducation par le Conseil national de l'évaluation du système scolaire ;
- en matière de petite enfance, l'ajustement traditionnel de la répartition des subventions aux crèches associatives ;
- des subventions aux organisations syndicales en fonction du protocole d'accord négocié par Élisabeth Lefranc ;

I – 52

- l'annulation ou la réduction de subventions devenues sans objet ;
- des dispositions tarifaires sur les tarifs des repas adultes dans les équipements de petite enfance, vous voyez, il faut délibérer de tout... ;
- les subventions d'équipement versées à des tiers avec des modifications de durée d'amortissement : c'est la mise aux nouvelles normes comptables qui s'imposent à nous. Il était important que vous puissiez vous prononcer sur ces éléments ;
- les conventions d'objectifs et de financement des lieux d'accueil enfants/parents, avec un avenant ;
- la participation de la Ville au projet européen GenYcity dans le cadre du programme URBACT III ;
- la convention de partenariat avec l'Orchestre national des Pays-de-la-Loire pour le Conservatoire à rayonnement régional ;
- l'acquisition d'une œuvre de M. Jocelyn Robert.

Ce n'est pas tout à fait fini, contrairement à ce que je vous disais à l'instant, puisque naturellement, les remises gracieuses et annulations de titres viennent conclure cette traditionnelle délibération de fin de conseil. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc aux voix cette délibération, en précisant qu'Aïcha Bassal ne participe pas au vote.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de Mme Bassal pour la convention avec la CAFLA.

Mme le MAIRE – Nous avons donc terminé l'ordre du jour du Conseil municipal et je vous invite à nous retrouver autour d'un temps de déjeuner.

La séance est levée à 12 H 30.